

62

Pas-de-Calais
Mon Département

Eden 62
Pas-de-Calais

**Conservatoire du
littoral**

ESPACES NATURELS SENSIBLES DU SITE DES DEUX-CAPS SYNTHÈSE DU PLAN DE GESTION **2025-2034**

Communes : Sangatte Blériot-Plage, Escalles, Wissant, Tardinghen, Audinghen, Audresselles, Ambleteuse, Wimereux, Boulogne-sur-Mer



Cap Gris-Nez

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux
et sur **www.eden62.fr**



Espaces Naturels Sensibles du Site des Deux-Caps

> 1 430 hectares (périmètre du plan de gestion)



LÉGENDE

- Espaces Naturels Sensibles du Site des Deux Caps
- Espaces Naturels Sensibles
- Réserves naturelles gérées par Eden 62
- Principales villes du Département

LES GESTIONNAIRES

> Syndicat mixte Eden 62

Depuis sa création en 1993, le Syndicat mixte Eden 62 est l'outil du Département du Pas-de-Calais pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles.

Protéger, Aménager, Sensibiliser et Partager, sont les moteurs de son action. Eden 62 gère en grande partie les espaces naturels concernés par ce plan de gestion.

> Parc naturel marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale (PNM EPPO)

Le Domaine Public Maritime du plan de gestion (hors Blanc Nez) est géré par le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale créé par décret le 11 décembre 2012.

Ce dernier est administré par une gouvernance locale et participative qui est le conseil de gestion. Cette instance est composée des différents acteurs de la mer : pêcheurs professionnels, collectivités locales, usagers de loisirs, associations de protection de l'environnement, experts et services de l'État.

> Office Français de la Biodiversité (OFB)

L'Office Français de la Biodiversité est un établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité en métropole et dans les Outre-mer, sous la tutelle des ministères chargés de l'écologie et de l'agriculture.

C'est la délégation de façade maritime Manche mer du Nord qui est gestionnaire du domaine public maritime en Natura 2 000 au droit des caps Blanc-Nez et Gris-Nez.

> Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (PNR CMO)

Parmi les 58 parcs naturels régionaux de France, celui des Caps et Marais d'Opale est le plus septentrional. Son territoire s'étend sur 154 communes (et 4 communes associées).

Les sites naturels de grande importance du Mont de Couple, des Prés communaux d'Ambleteuse et d'Audresselles sont gérés par le Parc naturel régional. Ces espaces naturels ont leurs propres plans de gestion mais une cohérence est recherchée avec le multi-sites des Deux-Caps au niveau des objectifs de conservation.

LES PROPRIÉTAIRES

- > Conservatoire du Littoral : 985 hectares
- > Etat (Domaine public maritime) : 411 hectares
- > Comme de Sangatte Blériot-Plage : 17 hectares
- > Commune de Wimereux : 17 hectares

PARTENAIRES AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION

- Eden 62
- Conservatoire du Littoral
- Département du Pas-de-Calais
- Parc naturel marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale
- Office français de la Biodiversité
- Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
- Agence de l'eau Artois-Picardie



EDITO

Le plan de gestion multi-sites des espaces naturels du site des Deux-Caps vient concrétiser et conforter le travail partagé par le Département du Pas-de-Calais, le Conservatoire du Littoral et le Syndicat Mixte Eden 62 au travers de la démarche **Grand Site de France et du Label obtenu en 2011**.

Il répond à une action phare de l'Axe 1 du programme d'actions du dossier de candidature au renouvellement du label GSF Les Deux-Caps pour les huit ans à venir.

Cet axe, intitulé « Préserver, gérer et valoriser les paysages emblématiques des Deux-Caps », positionne le plan de gestion multi-sites à l'épicentre de cette mobilisation collective en faveur des espaces naturels les plus riches de notre littoral.

Ce projet associe également le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et Mer d'Opale, la délégation de façade maritime Manche mer du Nord de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

L'ensemble des espaces naturels concernés par le plan de gestion représente **plus de 1 400 hectares**, répartis entre les Dunes du Fort-Mahon aux portes de Calais et la Pointe de la Crèche, à l'entrée Sud du Grand Site de France à Boulogne-sur-Mer.

La rédaction de cet outil suit la **méthodologie nationale CT88**, développée par l'Office Français de la Biodiversité.

Le plan de gestion est composé de trois parties :

- La partie A fait un **état des lieux complets des connaissances** sur le multi-sites pour arriver à la **définition des enjeux écologiques, paysagers, d'accueil du public et transversaux**.
- La partie B propose une **stratégie à long terme et opérationnelle afin de garantir la préservation des patrimoines identifiés**, en réduisant les pressions qui s'exercent sur eux. Une série d'indicateurs est également proposée pour suivre l'évolution de la biodiversité du site des Deux-Caps.
- La partie C détaille les **actions concrètes, sur 10 ans**, qui permettent de répondre à ces objectifs.

Cette démarche permet également la **prise en compte de la biodiversité dans la stratégie foncière du Conservatoire du Littoral sur la période 2015-2050**, et dans les projets d'aménagement de ce territoire d'exception.

Enfin, elle **conforte les liens entre l'ensemble des partenaires, des collectivités et des organismes gestionnaires** présents sur le Grand Site de France Les Deux-Caps.

Ce plan de gestion réaffirme une volonté de **préserver ce territoire au patrimoine exceptionnel**, objet de nombreuses convoitises, pour le transmettre aux générations futures.



Jean-Claude LEROY,
Président du Département
du Pas-de-Calais



Emmanuelle LEVEUGLE,
Présidente du Syndicat
Mixte Eden 62



Philippe VAN DE MAELE,
Directeur du Conservatoire
du Littoral

Ce plan de gestion multi-sites concerne dix **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** et trois secteurs de **Domaine Public Maritime (DPM)** situés entre Calais et Boulogne-sur-Mer, villes de la côte d'Opale, département du Pas-de-Calais (62), région Hauts-de-France.

Les sites concernés sont majoritairement littoraux : Dunes de Fort-Mahon, Cap Blanc Nez, Domaine Public Maritime du Cap Blanc-Nez, Baie de Wissant, Cap Gris-Nez, Estuaire de la Slack, dunes de la Slack, Pointe aux Oies, Pointe de la Crèche et Domaine Public Maritime Pointe de la Crèche.

Certains sont légèrement en retrait : Fond de la Forge, Bois d'Haringzelles, Pré Marly et la Roselière de Wimereux.

La diversité des paysages, des habitats (et donc des espèces) est remarquable et fait la force des espaces naturels du site des Deux-Caps. **On y trouve des estrans sableux, rocheux ou caillouteux, des milieux dunaires de type flamand et picard, des dunes décalcifiées (en retrait du littoral), des falaises de craies et d'autres d'argiles et de grès, des zones humides, des pelouses sur sol calcaire (calcicoles), des boisements, etc.**

Ces paysages exceptionnels **attirent un nombre conséquent de visiteurs.**

POINTE DE LA CRÈCHE



ROSELIÈRE DE WIMEREUX



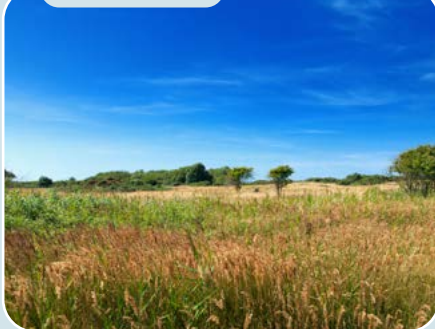
DUNES DE LA SLACK



ESTUAIRE DE LA SLACK



PRÉ MARLY



BOIS D'HARINGZELLES



CAP GRIS-NEZ



BAIE DE WISSANT



CAP BLANC-NEZ



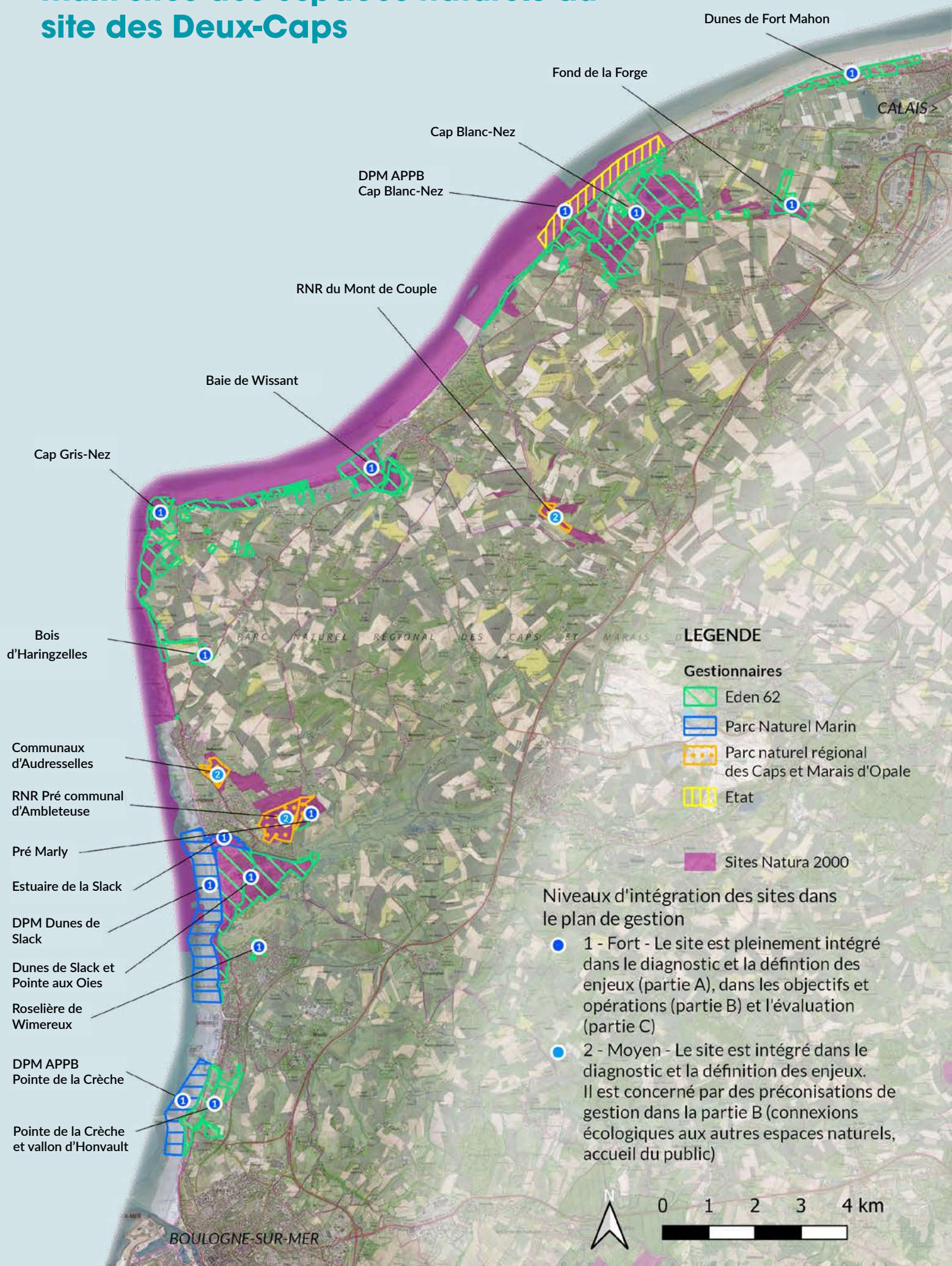
FOND DE LA FORGE



DUNES DE FORT MAHON



Carte du périmètre du plan de gestion multi-sites des espaces naturels du site des Deux-Caps



Géographie et Paysages

1 430 hectares

la surface totale des espaces naturels gérés par le syndicat mixte Eden 62, le Parc naturel marin et l'OFB sur ce territoire.



35 km

c'est la longueur du trait de côte couvert par le site, s'étendant des dunes de Fort-Mahon au nord jusqu'à la pointe de la Crèche au sud.



134 m

l'altitude du Cap Blanc-Nez, point culminant des falaises côtières du site des Caps.



-1,8 ha par an

c'est la perte moyenne de surface d'Espace Naturel Sensible due à l'érosion côtière (56 ha perdus entre 1990 et 2020).



1 632

le nombre de trous de bombes recensés au Cap Blanc-Nez, vestiges de la Seconde Guerre mondiale et qui accueillent aujourd'hui une biodiversité spécifique et remarquable.



18 hectares

La surface de fourrés ayant été rouverte ces dernières années au Cap Blanc-Nez pour restaurer les paysages de pelouses calcicoles et la silhouette du cap.



Reconnaissance et Protection

9ème site

du territoire national à obtenir le label « Grand Site de France » en 2011.



18 communes

le nombre de municipalités concernées par le nouveau périmètre élargi du Grand Site de France pour la période 2024-2030



Biodiversité et Nature

1 210 espèces animales

le nombre total d'espèces observées sur le multi-sites depuis les années 2000, dont 263 sont d'intérêt patrimonial pour la région Hauts-de-France.



44%

de la population nationale de Mouettes tridactyles niche sur les falaises du Cap Blanc-Nez (environ 3540 nids en 2025).



996 taxons végétaux

soit près d'un quart de la flore totale de la région Hauts-de-France présente sur le multi-sites. 206 végétations différentes ont été recensées sur l'ensemble du multi-sites depuis les années 2000.



26 espèces végétales exotiques envahissantes

ont été identifiées, les plus problématiques étant la Renouée du Japon et la Crassule de Helms



Fréquentation et Activité Humaine

2,7 millions de visites

l'estimation annuelle de la fréquentation sur l'ensemble des points stratégiques du site.



57 km

le linéaire total de sentiers de découverte aménagés pour le public à travers les espaces naturels sensibles.



30

le nombre belvédères sur les espaces naturels offrant des panoramas exceptionnels sur les paysages du site des Deux-Caps.



400 à 600 navires par jour

le trafic maritime moyen dans le détroit du Pas-de-Calais, représentant environ 25 % du trafic mondial !





Les enjeux : **PATRIMOINE NATUREL**

L'estran

L'estran, zone d'interface entre terre et mer alternativement découverte par les marées, se caractérise par une biodiversité remarquable et un fort attrait paysager qui concentre une importante fréquentation par le public.

Les champs de laminaires (algues), véritables forêts sous-marines visibles à marée basse, **les végétations pionnières et de prés salés** exceptionnelles de l'estuaire de la Slack, ainsi que la présence du **Grand gravelot**, petit oiseau échassier dont la reproduction est très menacée, sont quelques exemples des **richesses écologiques de l'estran**.

Les estrans sableux montrent un abaissement significatif, illustré par l'émergence de bancs de tourbe en baie de Wissant, et une fragilisation face au recul chronique du trait de côte.

Outre l'érosion et la pression humaine excessive (piétinement, circulation de chiens non tenus en laisse et dérangement de la faune), s'ajoutent aussi les nombreux déchets apportés par la mer.

Le plan de gestion prévoit notamment d'intégrer le recul du trait de côte et l'abaissement des estrans par des suivis réguliers via drone et photographie afin d'adapter la gestion de l'espace.

Des opérations de ramassage manuel et sélectif des macrodéchets (en excluant les laines de mer organiques) continueront d'être organisées, en privilégiant l'usage du cheval pour minimiser l'impact sur le milieu.

Enfin, la pose de clôtures temporaires et de signalétique informative de mars à août permettra de continuer la protection des sites de nidification du Grand Gravelot sur les hauts de plage.

► OBJECTIFS 2034

- I.A. Intégrer les phénomènes de recul du trait de côte et d'abaissement des estrans dans la gestion des sites
- I.B. Prendre en compte les résultats des analyses effectuées par les organismes qualifiés (ARS, IFREMER, ...) sur la qualité et la température des eaux côtières
- I.C. Nettoyer les laines de mer de manière sélective et, plus globalement, l'estuaire de la Slack
- I.D. Assurer le bon écoulement de la Slack et la continuité écologique nécessaire aux poissons dans l'estuaire
- I.E. Contrôler la dynamique du Chiendent maritime et de l'Argousier dans l'estuaire de la Slack
- I.F. Protéger du public les zones de nidifications des gravelots et plus globalement les espèces animales et végétales des hauts de plage
- I.G. Faire respecter la réglementation en vigueur sur le Domaine public maritime
- I.H. Etre en capacité de mettre en oeuvre le plan POLMAR sur le périmètre du plan de gestion

Grand Gravelot



Les falaises

Les falaises du site des Deux-Caps constituent une entité géologique et paysagère remarquable, abritant des végétations de haut intérêt patrimonial ainsi que des oiseaux marins nicheurs d'exception comme le Fulmar boréal, la Mouette tridactyle, le Faucon pèlerin ou le Grand-duc d'Europe.

Elles sont principalement menacées par le dérangement de l'avifaune lié aux activités de loisirs (drones, recherche de fossiles, photographie, ...), le piétinement des pelouses de haut de falaise, l'embroussaillage, l'eutrophisation par les intrants agricoles et l'érosion continentale.

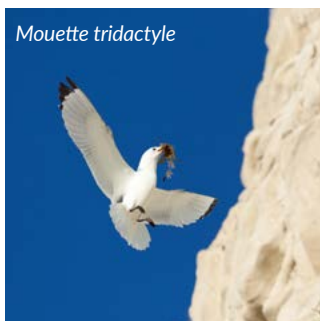
Pour répondre à ces menaces, le plan de gestion vise par exemple à équilibrer le prélèvement de fossiles et leur conservation par des actions de maraudage, de sensibilisation des collectionneurs et la diffusion de guides de bonnes pratiques, en lien notamment avec le Géopark Transmanche.

La gestion prévoit la canalisation du public par la pose de clôtures en fils lisses en haut de falaise et le renforcement de la police de la nature pour limiter les dérangements, notamment en contrôlant la tenue des chiens en laisse et les activités aériennes.

Enfin, la stratégie de lutte contre l'embroussaillage passe par le développement du pâturage extensif (ovins, bovins, ânes) et des interventions de débroussaillage sélectif ou de fauche tardive pour maintenir les milieux ouverts.



Fulmar boréal



Mouette tridactyle



Armérie maritime



Anthyllide vulnérable



Mouton shetland



Âne

► OBJECTIFS 2034

- II.A. Mieux connaître l'impact du recul du trait de côte sur les habitats et les espèces et le limiter quand cela est possible
- II.B. Trouver l'équilibre entre les activités de prélèvement de fossiles et la préservation des patrimoines écologiques et géologiques
- II.C. Continuer à canaliser le public au niveau des hauts de falaises et à appliquer des mesures de protections fortes contre le dérangement des espèces
- II.D. Limiter la densification du couvert herbacé, voire l'embroussaillage, au niveau des végétations de haut de falaises
- II.E. Tenter d'améliorer la qualité et les écoulements des eaux provenant des terres agricoles, notamment au niveau des crans

Cap Gris-Nez



Les dunes

Les milieux dunaires du site des Deux-Caps constituent un écosystème très riche en biodiversité, abritant une mosaïque d'habitats allant des dunes embryonnaires aux pannes humides intra-dunaires. Ils jouent un rôle crucial de rempart naturel contre les risques de submersion marine et de tempête, tout en hébergeant des espèces patrimoniales majeures comme le *Liparis de Loesel* ou la *Pensée des dunes*.

Ces milieux font face à des menaces sévères : l'érosion marine et éolienne qui provoque un recul marqué du trait de côte, la crise migratoire (déchets massifs, piétinement, risques d'incendie), la surfréquentation humaine (chemins parasites, chiens non tenus en laisse) et la fermeture des milieux par l'embroussaillage (Argousiers, Ajoncs) ou la colonisation par les pins.

Pour préserver ces milieux dunaires, le plan de gestion propose d'accompagner la dynamique littorale en réduisant les interventions de gestion sur une bande de 100 m dans certains secteurs et en privilégiant des méthodes douces comme la pose de ganivelles pour piéger le sable et restaurer le bourrelet embryonnaire dunaire.

Concernant la dynamique naturelle, la stratégie repose sur la maîtrise de la végétation pour limiter l'eutrophisation via le pâturage extensif (bovin, ovin, caprin selon les sites) et la fauche exportatrice régulière des pelouses et des pourtours des pannes humides.

Enfin, la protection des secteurs les plus fragiles passe par un entretien des équipements de contention du public, en renforçant la sensibilisation (notamment via les Aires marines éducatives) et en intensifiant la surveillance pour le respect de la tenue des chiens en laisse.

▶ OBJECTIFS 2034

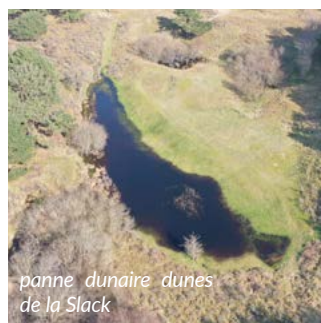
- III.A. Accompagner le recul du trait de côte en réduisant les interventions sur certains secteurs et en privilégiant les méthodes douces de gestion
- III.B. Surveiller les facteurs hydrologiques pouvant impacter les pannes et mares dunaires et envisager d'éventuelles opérations de restauration
- III.C. Limiter l'eutrophisation et la banalisation des végétations par la maîtrise de l'embroussaillage des dunes et de leurs zones humides
- III.D. Mieux comprendre la dynamique des populations de lapins de garennes, qui jouent un rôle dans la limitation de l'embroussaillage des dunes
- III.E. Limiter la colonisation des Dunes de la Slack par les pins et créer des clairières pour l'Engoulevent d'Europe
- III.F. Préserver des secteurs de dunes à fourrés servant de zone de nidification, de refuge et de ressources alimentaires pour les oiseaux migrateurs
- III.G. Continuer à canaliser et informer le public au niveau des secteurs les plus fragiles



Pensée des dunes



Liparis de Loesel



panne dunaire dunes de la Slack



Engoulevent d'Europe

Dunes de la Slack



Les pelouses calcicoles

Les pelouses calcicoles, situées au Cap Blanc-Nez et au Fond de la Forge, constituent des habitats d'une valeur exceptionnelle parfois endémiques comme la pelouse à Thym occidental et des taxons menacés tels que la Gentiane amère ou l'Azuré bleu céleste.

Ces milieux naturels sont menacés par l'embroussaillage par les ligneux, l'expansion colonisatrice du Brachypode penné, graminée qui homogénéise le milieu, le piétinement lié, par endroit, à la forte fréquentation, bien que le hors-sentier a été fortement réduit grâce aux aménagements ces dernières années.

Le plan de gestion prévoit de lutter contre l'expansion des fourrés d'ajoncs, d'aubépines et de prunelliers par des opérations de débroussaillage ou de gyrobroyage, tout en protégeant les stations de genévriers.

Il définit également comme objectif de contenir l'avancée du Brachypode penné en maintenant et en adaptant le pâturage extensif pour restaurer la structure rase des pelouses.

Enfin, un objectif assure la canalisation du public dans les secteurs les plus fragiles par l'entretien des clôtures et la mise en place d'une signalétique pédagogique pour éviter le piétinement hors sentier.

► OBJECTIFS 2034

- IIV.A. Lutter contre l'embroussaillage des pelouses et des prairies par les ajoncs, aubépines et prunelliers
- IV.B. Tenter de contenir l'avancée du Brachypode sur les pelouses calcicoles
- IV.C. Réintroduire le Lapin de garenne, qui joue un rôle dans l'entretien des pelouses
- IV.D. Entretenir les trous de bombes et recréer des zones écorchées
- IV.E. Continuer à canaliser et informer le public au niveau des secteurs les plus fragiles
- IV.F. Améliorer la connaissance des facteurs qui influent sur la répartition des pelouses calcicoles



Fond de la Forge



Les zones humides

Les zones humides, bien qu'elles ne représentent "que" 7 % de la surface du multi-sites (soit environ 72 ha), constituent un enjeu écologique majeur. Elles regroupent une grande variété de milieux (marais arrière-littoral, cours d'eau, mares, roselières) qui servent de zones de refuge, de reproduction ou de halte migratoire pour des espèces emblématiques comme le **Butor étoilé**, le **Triton crêté**, l'**Agrion de Mercure** ou la **Grande douve**.

Ces milieux naturels sont toutefois confrontés à plusieurs menaces sérieuses : l'atterrissement (comblement naturel) et l'embroussaillage qui ferment les milieux, la dégradation de la qualité de l'eau liée aux intrants agricoles ou aux pollutions routières, ainsi que les effets du changement climatique (sécheresses récurrentes et risques de submersion marine pour le marais de Tardinghen).

Il a été décidé notamment de réaliser le curage de la mare et de la partie ouverte du ruisseau du vallon d'Honvault afin de maintenir un habitat favorable à l'Agrion de Mercure.

Il est envisagé également de limiter l'embroussaillage et la fermeture des roselières de Tardinghen et de Wimereux, notamment par des fauches exportatrices ou des travaux sélectifs.

Enfin, des actions seront mise en œuvre pour assurer l'entretien des prairies humides du marais de Tardinghen, de la Slack et de la roselière de Wimereux en maintenant ou en adaptant le pâturage extensif et la fauche tardive.

▶ OBJECTIFS 2034

- V.A. Surveiller et tenter d'améliorer la qualité des eaux sur les espaces naturels
- V.B. Curer la mare et la partie ouverte du ruisseau du vallon d'Honvault en faveur de l'Agrion de Mercure
- V.C. Supprimer le merlon présent sur la prairie humide de la Roselière de Wimereux et enlever régulièrement les dépôts de boues de curage aux abords de la Slack
- V.D. Entretenir le réseau de mares du Cap Gris-Nez et la zone humide du cran Poulet
- V.E. Tendre vers une meilleure maîtrise du fonctionnement hydrologique du marais de Tardinghen
- V.F. Contrôler la dynamique végétale au niveau du fossé longeant le Pré Marly et du ruisseau d'Honvault
- V.G. Limiter l'embroussaillage et la fermeture des roselières de Tardinghen et de Wimereux
- V.H. Continuer d'entretenir les prairies humides du marais de Tardinghen, de la Slack, de la Pointe aux Oies et de la Roselière de Wimereux
- V.I. Créer une zone de quiétude pour les oiseaux sur la carrière du Phare
- V.J. Observer l'évolution des écosystèmes d'eaux douces du marais de Tardinghen vers de possibles milieux saumâtres
- V.K. Observer l'évolution de l'atterrissement du Fond Pignon et le développement de la roselière



Agrion de mercure

Baie de Wissant



Les sols acides

Les milieux acides (accueillant des végétations acidiphiles) du site des Deux-Caps, localisés principalement sur la Motte du Bourg et le Pré Marly (dunes décalcifiées), présentent un intérêt écologique important en raison de leur rareté régionale. Ils abritent une mosaïque d'habitats patrimoniaux tels que les pelouses et bas-marais acidiphiles, ainsi que des landes à *Callune commune*. Ces milieux sont essentiels pour la biodiversité, accueillant des cortèges floristiques rares et une faune spécifique, notamment la Vipère péliade, espèce protégée et en danger dans la région.

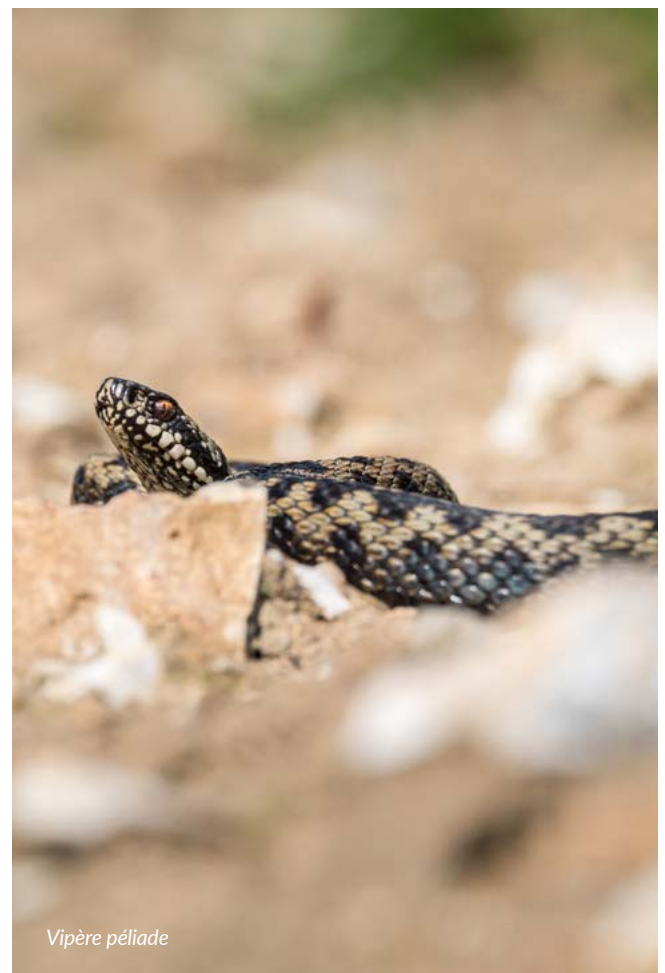
La principale menace pesant sur cet enjeu est la colonisation rapide de l'Ajonc d'Europe au détriment des végétations herbacées fragiles.

Le plan de gestion 2025-2034 prévoit d'optimiser le pâturage extensif sur le Pré Marly, la carrière du Phare et la Motte du Bourg, tout en assurant un contrôle mécanique des ajoncs et une fauche des rejets pour maintenir le milieu ouvert.

Il est également prévu d'améliorer les connaissances sur la Vipère péliade par une coordination renforcée entre le CEN Hauts-de-France, le PNR CMO et Eden 62, afin de mettre en place un suivi de la population et une gestion des sites adaptée à cette espèce.

▶ OBJECTIFS 2034

- VI.A. Contenir l'embroussaillage des milieux ouverts par l'Ajonc d'Europe
- VI.B. Entretenir les mares du Pré Marly et de la Motte du Bourg
- VI.C. Améliorer les connaissances sur la répartition et l'utilisation des sites par la Vipère péliade sur le secteur des prés communaux d'Ambleteuse et Audresselles





Muret au vallon d'Honvault à Wimereux

Les enjeux : **PAYSAGES**

Les éco-paysages

Les éco-paysages exceptionnels du site des Deux-Caps constituent un enjeu fort car ils assurent la préservation du patrimoine naturel et géologique tout en témoignant du riche passé historique du territoire. Ils procurent un bien-être essentiel aux visiteurs, agissent comme une source d'inspiration artistique et participent à la valorisation économique locale.

Cet équilibre est menacé par plusieurs facteurs : l'homogénéisation des paysages due aux espèces exotiques envahissantes, la fermeture des milieux ouverts par la dynamique naturelle, la présence de «points noirs» créant une pollution visuelle (décharges, structures abandonnées) et un manque de connections entre les parcelles agricoles et les espaces naturels.

Le plan de gestion prévoit de lutter contre l'altération des habitats par des opérations de surveillance et d'arrachage ciblé des espèces végétales envahissantes (Crassule de Helms, Renouée du Japon) et une gestion des populations animales introduites comme les chats domestiques, les tortues ou les poissons dans les mares dunaires.

Les gestionnaires favorisent également la restauration ou la recréation de murets en pierres sèches, ainsi que la plantation de haies d'essences locales pour reconstituer un maillage paysager et écologique structurant.

Enfin, il semble important de préserver et valoriser les vestiges historiques en contrôlant la végétation ligneuse qui les recouvre et en intégrant ces éléments dans les supports d'interprétation pour le public.

► OBJECTIFS 2034

- VII.A. Traiter les dernières décharges de déchets encore présentes
- VII.B. Réduire l'impact de certains éléments perturbateurs du paysage
- VII.C. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et domestiques
- VII.D. Conserver les espaces prairiaux qui concourent au maintien de l'élevage au niveau local
- VII.E. Convertir certaines parcelles de cultures annuelles en prairies pour les raccrocher visuellement aux espaces naturels contiguës
- VII.F. Améliorer la qualité paysagère de l'estuaire de la Slack
- VII.G. Réaliser une étude sur le devenir des éco-paysages de la partie est des dunes de la Slack
- VII.H. Entreprendre une réouverture du paysage des Noires Mottes
- VII.I. Restaurer ou recréer des murets, ainsi que des haies, éléments linéaires marquant les paysages du site des Deux-Caps
- VII.J. Préserver et valoriser le patrimoine bâti présent sur les sites naturels
- VII.K. Diversifier certains milieux boisés
- VII.L. Laisser des secteurs en évolution spontanée

Les corridors écologiques

Les corridors écologiques constituent des liens indispensables permettant les échanges entre les populations animales et végétales d'un site naturel à l'autre. Au-delà de leur fonction biologique, ils participent à la fonctionnalité des éco-paysages et offrent des opportunités pour le développement de mobilités douces, comme la vélomaritime, permettant de désengorger les sites littoraux.

Malgré la bonne gestion des cœurs de nature, ces corridors sont aujourd'hui menacés par une forte fragmentation résultant de la pression urbaine croissante, des infrastructures routières (notamment la RD940 et l'autoroute A16) et de l'intensification des pratiques agricoles.

Pour renforcer ces continuités, le plan de gestion prévoit de conforter les cœurs de nature par l'acquisition de parcelles privées situées à l'intérieur des périmètres protégés.

Un des objectifs est aussi de protéger des corridors stratégiques pour relier les sites naturels entre eux. Les priorités incluent le développement de protections foncières entre le Cap Blanc-Nez et les monts de Couple/Sombre, la poursuite des acquisitions de bandes enherbées entre le Cap Gris-Nez et Audresselles, ainsi que la création d'une liaison foncière entre les dunes fossiles d'Ambleteuse et les dunes de la Slack.

Afin de limiter la fragmentation physique causée par les routes, les gestionnaires prévoient de mener une réflexion et de concrétiser la mise en place de passages à faune (comme les batracoducs sous la RD940) là où cela est possible pour sécuriser les déplacements des espèces.

► OBJECTIFS 2034

- VIII.A. Conforter les cœurs de nature par une stratégie d'acquisition des «enclaves foncières»
- VIII.B. Étendre les espaces protégés pour conforter la fonctionnalité écologique et la cohérence paysagère
- VIII.C. Entreprendre des acquisitions entre les sites naturels afin de protéger des corridors écologiques stratégiques
- VIII.D. Mener une réflexion sur la mise en place de passages à faune et la concrétiser là où cela est possible

Plantation d'une bande boisée au Cap Blanc-Nez (secteur Bellevue) en 2019





Les enjeux : **ACCUEIL DU PUBLIC**

L'accueil des visiteurs constitue un défi central dans le cadre du projet Grand site. Depuis l'obtention du label, les nombreux aménagements réalisés ont permis d'améliorer l'accueil du public dans les espaces naturels, tout en éliminant une grande partie des stationnements au cœur des sites et les sentiers non autorisés.

Cependant, avec une fréquentation toujours plus importante, auquel il faut ajouter les effets de la crise migratoire, il est essentiel de poursuivre ces efforts pour préserver les écosystèmes.

La question de la mobilité est également cruciale. Elle dépend de la gestion des flux automobiles et de la capacité des parkings à les absorber. Les modes de déplacement doux — marche, vélo, équitation ou transports en commun — doivent non seulement offrir une alternative à la voiture pour explorer le Grand site, mais aussi inciter les visiteurs à découvrir l'arrière-littoral, qui mérite tout autant leur attention.

Pour répondre à ces enjeux, le nouveau plan de gestion prévoit notamment d'anticiper la disparition de certaines portions du sentier du littoral due à l'érosion en créant de nouveaux itinéraires en retrait (ex : entre la Motte du Bourg et le Châtelet) pour garantir la continuité des cheminements tout en protégeant les usagers.

Cette opération vise à accompagner la mise en œuvre du schéma d'accueil du Grand Site afin de mieux répartir les flux de visiteurs sur l'ensemble du territoire, réduisant ainsi la pression humaine sur les zones les plus fragiles.

Le plan de gestion prévoit de mieux sensibiliser les organisateurs de manifestations sportives et de limiter l'impact des grands regroupements de personnes pour préserver l'intégrité physique des sites et la tranquillité de la faune.



Aire d'accueil de Haute-Escalles en 2020



Panneau d'accueil et d'information sur le Cap Blanc-Nez

► OBJECTIFS 2034

- VIII.A. Anticiper le recul du trait de côte afin de limiter ses impacts sur les aménagements d'accueil du public
- VIII.B. Accompagner la mise en œuvre du schéma d'accueil stratégique du Grand site de France Les Deux-Caps
- VIII.C. En complémentarité des équipements et aménagements, renforcer les opérations de sensibilisation du public et de surveillance des sites protégés
- VIII.D. Améliorer l'information des organisateurs d'événements sportifs et culturels, ainsi que la coordination des services instructeurs pour les autorisations
- VIII.E. Tenter de limiter l'impact des regroupements et stationnements de personnes sur les espaces naturels

ZOOM SUR •

Les Espaces Naturels Sensibles du site des Deux-Caps sont parmi les plus fréquentés du Pas-de-Calais. Les caps Gris-Nez et Blanc-Nez occupent d'ailleurs les deux premières places sur le podium avec respectivement **290 990 et 237 568 visiteurs** en 2025 !

De gros travaux ont été réalisés depuis 2008 via la démarche Grand Site portée par le Département. Les ENS ont bénéficié d'aménagements conséquents de manière à rendre possible une telle fréquentation avec la préservation de sites naturels exceptionnels victimes de leur succès.

Des **aires d'accueil** ont été créées, des **stationnements parasites supprimés**, des **kilomètres de sentiers ont été créés ou réhabilités**, des **équipements bois et des clôtures posées** partout où cela s'avérait nécessaire.

Des **travaux de renaturation** ont accompagné les aménagements afin de restaurer des espaces dégradés par des années de fréquentation anarchique.

L'accueil du public est un enjeu majeur sur le site des caps. Il représente la clé de la préservation de ces espaces naturels soumis à des pressions multiples.

Cap Blanc-Nez avant travaux - 2004



Cap Blanc-Nez pendant les travaux - 2008



Cap Blanc-Nez après travaux - 2026





LES FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE

Pour être efficace, le plan de gestion doit intégrer des enjeux transversaux, appelés facteurs clés de réussite. Ces éléments sont essentiels pour garantir la réussite de la conservation des objectifs fixés précédemment.

Sur le site des Deux-Caps, ces facteurs clés sont multiples. Citons comme exemple, l'ancrage territorial, la communication et la sensibilisation à l'environnement.

Par ailleurs, on retrouve notamment le renforcement de la protection des sites, l'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration des ressources humaines et matérielles pour mener à bien les actions prévues.

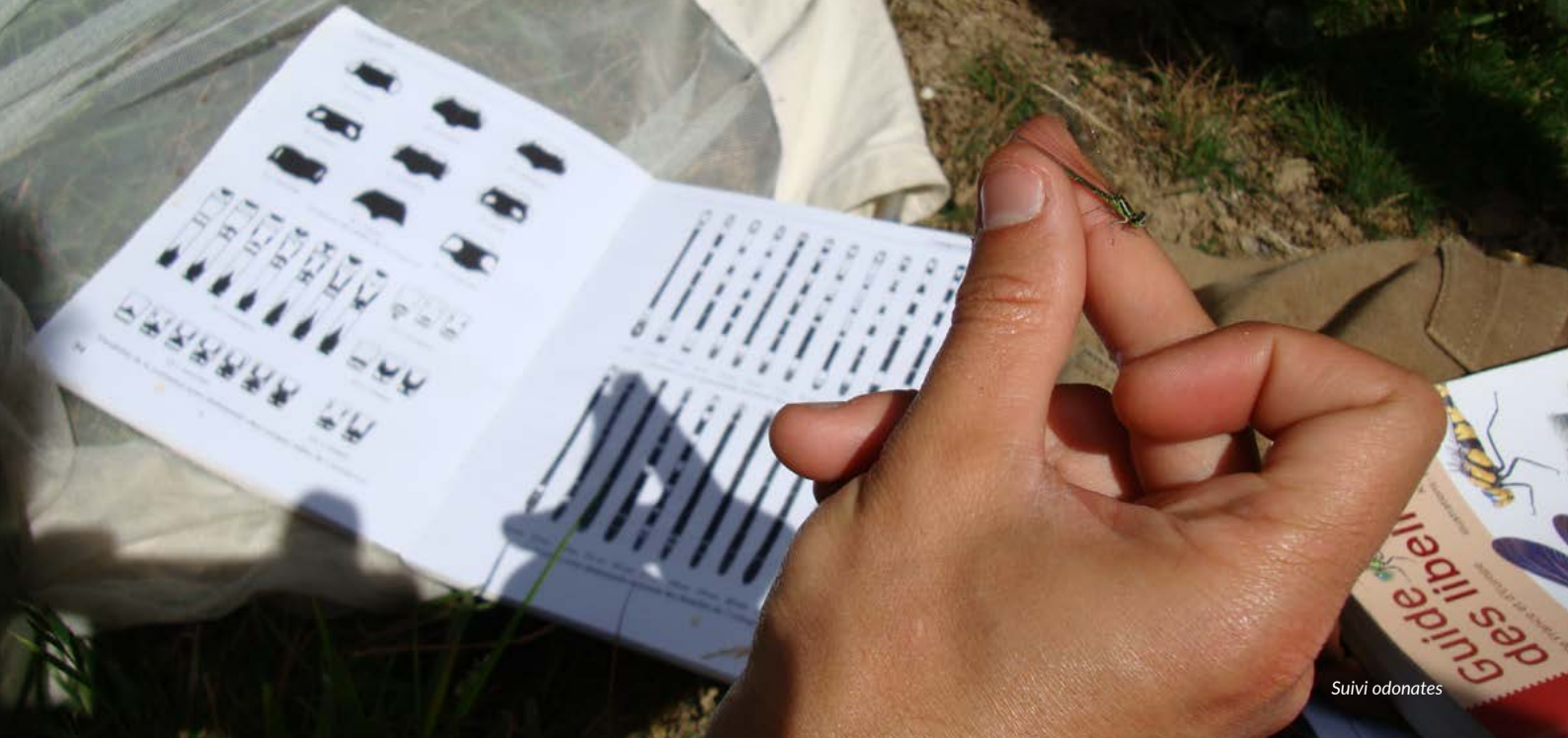
Pour renforcer les moyens humains et matériels, le plan prévoit l'entretien régulier des outils de gestion, le recrutement éventuel de gardes nature supplémentaires et le maintien du partenariat avec les Ateliers chantier d'insertion (ACI) du Département. Cette stratégie s'appuie également sur l'élaboration d'un plan de formation annuel pour les agents et la recherche active de financements extérieurs (FEDER, Agence de l'eau, Natura 2000) pour

soutenir les projets de restauration écologique.

Concernant le renforcement de la protection des sites, les opérations incluent le développement d'Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) pour le Vallon d'Honvault et de protection des habitats naturels (APPHN) au Cap Blanc-Nez. Le plan vise aussi à finaliser la procédure de classement de la Pointe de la Crèche.

Enfin, pour améliorer les connaissances naturalistes, des inventaires sont programmés sur des groupes encore méconnus comme les araignées, les fourmis, les champignons, les mousses et lichens. Les efforts porteront également sur une meilleure compréhension de l'utilisation des sites par les chiroptères, la réactualisation des inventaires phytosociologiques et la participation à des suivis d'envergure internationale ou régionale (Wetlands International, Grand Cormoran).





Suivi odonates

ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION

L'évaluation du plan de gestion 2025-2034 est conçue comme un processus continu et structuré pour mesurer l'efficacité des actions qui seront entreprises sur le site des Deux-Caps.

Ce dispositif d'évaluation est prévu selon trois échelles temporelles :

Tout d'abord, chaque fin d'année, un bilan d'activité synthétise les faits marquants, l'état d'avancement des objectifs, les données financières et le programme d'actions de l'année suivante. Ce bilan est présenté aux communes concernées pour assurer une transparence de la gestion.

En 2029, à mi-parcours du plan de gestion, un bilan, plus fourni, analysera les cinq premières années de gestion pour vérifier si les objectifs opérationnels sont en passe d'être atteints et si les actions ont l'effet escompté sur les pressions identifiées. Il permettra de proposer des adaptations du plan pour les cinq années restantes.

Enfin, en 2034, au terme des dix ans, l'évaluation mesurera la progression vers les objectifs à long terme et l'état de conservation souhaité. Elle inclura un bilan financier et humain complet et servira de base à la rédaction du prochain plan de gestion.

Pour réaliser ces évaluations, les gestionnaires s'appuient sur 94 indicateurs qui permettent de mesurer la santé des enjeux (ex: effectifs d'espèces, état de conservation des habitats), l'impact des menaces (ex: infractions, quantités de déchets, érosion) et l'effort de gestion (réalisation des actions, respect du calendrier et des moyens).

Les inventaires et suivis scientifique, ainsi que les opérations de gestion sont centralisés dans l'application unique de base de données GENS d'Eden 62, outil indispensable à la construction de ces bilans.

Tableau d'arborescence des objectifs et des actions du plan de gestion des Espaces Naturels Sensibles du Site des Deux-Caps.

Objectif I : Concilier la préservation des richesses écologiques et des ressources des estrans avec l'augmentation des pressions anthropiques <i>Indicateurs : Grand gravetot / Phragmite aquatique / Laisses de mer / Flore des prés salés</i>	
I.A. Intégrer les phénomènes de recul du trait de côte et d'abaissement des estrans dans la gestion des sites <i>Indicateurs : Erosion côtière / Niveau marin</i>	
● Un accompagnement des collectivités et des services de l'Etat pour trouver des mesures fondées sur la nature ; ● Un suivi de l'impact de l'érosion sur les sites.	Opérations planifiées CS1 - Suivi de l'évolution du trait de côte MS11 - Organisation ou participation aux réunions et échanges sur les problématiques du territoire EI7 - Veille sur l'état des équipements, des sentiers et du patrimoine bâti sur les sites
I.B. Prendre en compte les résultats des analyses effectuées par les organismes qualifiés (ARS, IFREMER, ...) sur la qualité et la température des eaux côtières <i>Indicateurs : Température des eaux côtières / Acidification des océans</i>	
● Une information régulière des gestionnaires sur l'état sanitaire des eaux côtières et les variations de températures des eaux ; ● Un travail avec le monde de la recherche sur les impacts possibles entre ces paramètres et la faune (mammifères, oiseaux, poissons amphihalins) et la flore littorale.	Opérations planifiées MS9 - Association avec le monde de la recherche sur certaines thématiques MS11 - Organisation ou participation aux réunions et échanges sur les problématiques du territoire
I.C. Nettoyer les laisses de mer de manière sélective et, plus globalement, l'estuaire de la Slack <i>Indicateurs : Déchets</i>	
● Une limitation de l'accumulation de déchets en haut de plage et dans l'estuaire ; ● Une analyse régulière des types de déchets pour identifier les sources d'émissions ; ● Une utilisation régulière et une diffusion des supports d'information existants sur les pratiques à adopter pour respecter la faune et la flore au niveau des laisses de mer (pas d'opération de nettoyage entre mi-mars et fin août).	Opérations planifiées IP2 - Ramassage sélectif des déchets sur l'estran PA5 - Association des habitants et des usagers à la vie des sites CC3 - Diffusion d'informations relatives aux bonnes pratiques
I.D. Assurer le bon écoulement de la Slack et la continuité écologique nécessaire aux poissons dans l'estuaire	
● Un entretien régulier du cours d'eau (embâcles) ; ● Une réflexion sur l'enlèvement des éléments perturbateurs aux bons écoulements de la Slack (estuaire).	Opérations planifiées IP3 - Entretien des fossés et des cours d'eau MS11 - Organisation ou participation aux réunions et échanges sur les problématiques du territoire
I.E. Contrôler la dynamique du Chiendent maritime et de l'Argousier dans l'estuaire de la Slack <i>Indicateurs : Fourrés et boisements / Roselières</i>	
● Une mise en place d'une stratégie concertée de contrôle de l'expansion des argousiers et du chiendent sur l'estuaire.	Opérations planifiées IP10 - Fauche exportatrice des prairies IP17 - Débroussaillage / gyrobroyage MS11 - Organisation ou participation aux réunions et échanges sur les problématiques du territoire
I.F. Protéger du public les zones de nidifications des gravelots et plus globalement les espèces animales et végétales des hauts de plage <i>Indicateurs : Fréquentation de l'estuaire de la Slack</i>	
● Une mise en défens des zones de nidification des gravelots : ● Par la pose de clôtures ; ● Par la pose de système anti-prédation si nécessaire. ● Une interdiction des opérations de nettoyage dans les zones de nidification entre mi-mars et fin août ; ● Une sensibilisation du public aux enjeux écologiques des hauts de plage (Chou marin, ...). ● Une poursuite du travail avec les Aires marines éducatives de Sangatte-Blériot et Wimereux.	Opérations planifiées CI2 - Pose de clôture pour la canalisation du public SP1 - Surveillance du Domaine public maritime PA1 - Animation nature et patrimoine PA2 - Maraude PA3 - Organisation et participation à des événements PA4 - Organisation de points presse PA5 - Association des habitants et des usagers à la vie des sites
I.G. Faire respecter la réglementation en vigueur sur le Domaine public maritime <i>Indicateurs : Infractions (DPM) / Chiens en laisse</i>	
● Une meilleure application des réglementations en vigueur ; ● Un niveau de contrôle accru ; ● Une sensibilisation des usagers aux enjeux de préservation des ressources de l'estran ; ● Une promotion à l'adhésion à la charte Natura 2000 Récifs Gris-Nez Blanc-Nez et Cap Gris-Nez ZSC FR 3102003 – ZPS FR 3110085, ainsi qu'à la future charte Natura 2000 sur l'estuaire de la Slack, portée par le Parc naturel marin.	Opérations planifiées SP1 - Surveillance du Domaine public maritime MS12 - Participation aux assemblées des associations locales PA2 - Maraude PA3 - Organisation et participation à des événements PA4 - Organisation de points presse PA5 - Association des habitants et des usagers à la vie des sites
I.E. Être en capacité de mettre en œuvre le plan POLMAR sur le périmètre du plan de gestion <i>Indicateurs : Pollution de l'estran</i>	
● Une protection des habitats et des espèces face à d'éventuelles pollutions marines ; ● Un contact régulier entre les gestionnaires et la DDTM 62 sur ces questions ; ● Une connaissance des procédures à suivre par les techniciens d'Eden 62, du PNM et de l'OFB.	Opération planifiée MS4 - Contribution au plan POLMAR

Objectif II : Préserver les patrimoines écologiques et géologiques remarquables des falaises <i>Indicateurs : Etat de conservation des falaises / Armérie maritime / Orchis bouffon / Fulmar boréal / Mouette tridactyle / Goéland argenté / Faucon pèlerin / Mélite du Plantain</i>	
II.A. Mieux connaître l'impact du recul du trait de côte sur les habitats et les espèces et le limiter quand cela est possible <i>Indicateurs : Erosion côtière / Eboulement de falaise</i>	
● Une veille sur le recul des falaises ; ● Une étude de l'impact des éboulements sur la faune et la flore des falaises ; ● Un travail avec le monde de la recherche sur les impacts à long termes du recul du trait de côte sur la faune et la flore ; ● Une création et/ou un élargissement des bandes enherbées servant de refuge pour certaines espèces animales ou végétales.	Opérations planifiées CS1 - Suivi de l'évolution du trait de côte CS9 - Observation de l'impact des éboulements sur la faune et la flore des falaises MS2 - Acquisition foncière par le Conservatoire du littoral MS9 - Association avec le monde de la recherche sur certaines thématiques EI8 - Veille sur l'état des bords de falaises
II.B. Trouver l'équilibre entre les activités de prélèvement de fossiles et la préservation des patrimoines écologiques et géologiques <i>Indicateurs : Chercheurs de fossiles</i>	
● Un respect par le public de la réglementation en vigueur (APPB et fossiles / arrêté préfectoral de 1989) ; ● Une sensibilisation des chercheurs de fossiles au dérangement des oiseaux nicheurs et des phoques ; ● Une réflexion avec l'animateur du Géopark sur les actions à mettre en œuvre pour valoriser et protéger le patrimoine géologique (Arrêté préfectoral de protection de site géologique (APPG), ...).	Opérations planifiées SP1 - Surveillance du Domaine public maritime MS11 - Organisation ou participation aux réunions et échanges sur les problématiques du territoire PA1 - Animation nature et patrimoine PA2 - Maraudage PA4 - Organisation de points presse CC3 - Diffusion d'informations relatives aux bonnes pratiques CC4 - Conception et pose de panneaux d'interprétation liée aux patrimoines géologique, naturel et historique
II.C. Continuer à canaliser le public au niveau des hauts de falaises et à appliquer des mesures de protections fortes contre le dérangement des espèces <i>Indicateurs : Infractions / Chemins parasites</i>	
● Un respect de l'APPB au Cap Blanc-Nez et sur la Pointe de la Crèche ; ● Un respect des recommandations sur la pratique de l'aéromodélisme au Cap Blanc-Nez (convention et charte) ; ● Une surveillance accrue par les équipes d'Eden 62 et de l'OFB en période de nidification.	Opérations planifiées IP15 - Entretien des clôtures CI2 - Pose de clôture pour la canalisation du public SP2 - Surveillance des hauts de falaises MS12 - Participation aux assemblées des associations locales MS20 - Planification et préparation des actions EI3 - Convention d'occupation temporaire (aéromodélisme) EI7 - Veille sur l'état des équipements, des sentiers et du patrimoine bâti sur les sites
II.D. Limiter la densification du couvert herbacé, voire l'embroussaillage, au niveau des végétations de haut de falaises <i>Indicateurs : Fourrés et boisements</i>	
● Un entretien des végétations de hauts de falaises ; ● Une coupe de chardons si nécessaire en bordure des cultures annuelles.	Opérations planifiées IP10 - Fauche exportatrice des prairies IP12 - Pâturage petits ruminants et herbivores (ânes) IP13 - Pâturage bovin IP15 - Entretien des clôtures IP17 - Débroussaillage / gyrobroyage MS20 - Planification et préparation des actions EI1 - Convention d'occupation temporaire d'usage agricole (COTUA) EI2 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT)
III.E. Tenter d'améliorer la qualité et les écoulements des eaux provenant des terres agricoles, notamment au niveau des crans	
● Une recherche de pratiques vertueuses sur les terrains agricoles propriété du Conservatoire du Littoral ; ● Un travail sur les cahiers des charges des conventions d'occupation temporaire à usage agricole (COTUA) ; ● Une sensibilisation du monde agricole, au-delà des terrains du Conservatoire du Littoral, sur l'impact de la mauvaise qualité d'eau sur les végétations de falaises et sur une meilleure gestion des écoulements d'eau ; ● Une contribution à l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement situé au niveau de la Courte dune ; ● Une information des élus sur l'évolution de la qualité d'eau et ses impacts (en lien notamment avec le travail d'analyse de l'ARS).	Opérations planifiées MS3 - Groupe de travail sur le devenir des terres agricoles du Conservatoire du littoral MS5 - Recherche de solution sur l'amélioration de la qualité d'eau MS11 - Organisation ou participation aux réunions et échanges sur les problématiques du territoire EI1 - Convention d'occupation temporaire d'usage agricole (COTUA)



Orchis bouffon



Goéland argenté

Objectif III : Maintenir la diversité et le bon état des habitats dunaires <i>Indicateurs : Pelouses dunaires, Pannes dunaires, Panicaud maritime, Pensée de Curtis, Liparis de Loesel, Trèfle d'eau, Grande douve, Jasione des montagnes, Alouette philomèle, Passereaux migrateurs, Engoulevent d'Europe, Amphibiens, Odonates</i>	
III. A. Accompagner le recul du trait de côte en réduisant les interventions sur certains secteurs et en privilégiant les méthodes douces de gestion <i>Indicateurs : Erosion côtière / Tempêtes</i>	
● Une réduction des interventions de gestion sur une bande de 100 m au niveau de la baie de Wissant et de la Courte dune ; ● Une restauration d'un bourrelet dunaire aux pieds des Dunes de Slack par la pose et l'entretien d'équipements permettant le piégeage du sable (ganivelles) ; ● Une stabilisation de certains secteurs des dunes de Slack afin de limiter les plages d'envol de sable et l'ensablement de la RD940, des sentiers, des zones humides et de l'estuaire ; ● Une création de zone humide en substitution aux mares aux Têtards et aux Poissons, condamnées par l'ensablement (jouant un rôle essentiel dans la reproduction des Amphibiens) ; ● Une concertation étroite avec les acteurs en charge de la gestion du trait de côte (DDTM, EPCI, PMCO).	Opérations planifiées IP8 - Pose et entretien de pièges à sable IP9 - Terrassement / creusement / étrépage IP15 - Entretien des clôtures IP17 - Débroussaillage / gyrobroyage IP26 - Non-intervention MS11 - Organisation ou participation aux réunions et échanges sur les problématiques du territoire MS16 - Procédures réglementaires MS20 - Planification et préparation des actions CC1 - Communication avant, pendant et après intervention EI11 - Recherche d'information pour le renseignement des indicateurs CS1 - Suivi de l'évolution du trait de côte
III. B. Surveiller les facteurs hydrologiques pouvant impacter les pannes et mares dunaires et envisager d'éventuelles opérations de restauration <i>Niveau d'eau / Qualité d'eau</i>	
● Un suivi régulier des niveaux d'eau ; ● Un suivi régulier de la qualité d'eau ; ● Une réflexion sur la possibilité de restauration de zones humides dunaires victimes d'assèchement (creusement ou recréusement). Une action de restauration ou non suite à cette réflexion ; ● Une meilleure connaissance de la qualité d'eau et des sédiments de la panne aux Colchiques. Un maintien de la roselière dans cette panne aux Colchiques pour continuer à épurer les eaux provenant de la RD940.	Opérations planifiées CS3 - Suivi des niveaux d'eau CS4 - Suivi de la qualité d'eau des pannes et mares de la Slack MS5 - Recherche de solution sur l'amélioration de la qualité d'eau
III. C. Limiter l'eutrophisation et la banalisation des végétations par la maîtrise de l'embroussaillage des dunes et de leurs zones humides <i>Indicateurs : Fourrés et boisements / Roselières</i>	
● Un contrôle de l'expansion des fourrés dans les Dunes de Fort-Mahon par la fauche des pelouses et des prairies arrière-dunaires ; ● Une poursuite du pâturage bovin sur la dune d'aval ; ● Une poursuite du pâturage ovin sur la prairie du Châtelet (Tardighen) ; ● Une poursuite du pâturage caprin dans les Dunes de Slack ; ● Une fauche exportatrice des berges et pourtours des pannes et mares des Dunes de Fort-Mahon et des Dunes de Slack ; ● Une gestion fine des pannes des Dunes de Slack.	Opérations planifiées IP5 - Entretien des mares IP7 - Gestion des pannes et mares des Dunes de la Slack IP10 - Fauche exportatrice des prairies IP12 - Pâturage petits ruminants et herbivores (ânes) IP13 - Pâturage bovin IP15 - Entretien des clôtures MS20 - Planification et préparation des actions EI1 - Convention d'occupation temporaire d'usage agricole (COTUA) CS16 - Suivi de l'évolution des milieux ouverts et fermés CS12 - Suivi de l'état de conservation et/ou des surfaces des roselières
III. D. Mieux comprendre la dynamique des populations de lapins de garennes, qui jouent un rôle dans la limitation de l'embroussaillage des dunes <i>Indicateurs : Lapin de garennes</i>	
● Une évaluation de la population de Lapin de garennes dans les massifs dunaires ; ● Une réintroduction éventuelle de l'espèce sur certains secteurs ?	Opérations planifiées CS19 - Suivi de la population de Lapin de garenne IP16 - Création de garenne artificielle
III. E. Limiter la colonisation des Dunes de la Slack par les pins et créer des clairières pour l'Engoulevent d'Europe <i>Indicateurs : Fourrés et boisements</i>	
● Une élimination des jeunes plants de pins dans les dunes de Slack ; ● Une coupe des semenciers en périphérie des pelouses ; ● Une ouverture de deux clairières dans les pinèdes des Dunes de Slack (panne aux moutons, bois des Hiboux).	Opérations planifiées IP18 - Élimination de jeunes pins IP20 - Abattage d'arbres MS20 - Planification et préparation des actions CS16 - Suivi de l'évolution des milieux ouverts et fermés
III. F. Préserver des secteurs de dunes à fourrés servant de zone de nidification, de refuge et de ressources alimentaires pour les oiseaux migrateurs <i>Indicateurs : Fourrés et boisements</i>	
● Une délimitation des zones de libre évolution des fourrés dunaires ; ● Une non intervention sur ces zones (hors sécurité et EEE).	Opérations planifiées IP26 - Non-intervention CS16 - Suivi de l'évolution des milieux ouverts et fermés
III. G. Continuer à canaliser et informer le public au niveau des secteurs les plus fragiles <i>Indicateurs : Infractions / Chemins parasites</i>	
● Un entretien des équipements, voire un renforcement (si vraiment nécessaire), permettant de limiter la fréquentation hors sentier ; ● Une sensibilisation du public à la protection des dunes et de ses zones humides ; ● Une poursuite du travail avec les Aires marines éducatives de Sangatte-Blériot et Wimereux ; ● Un renforcement des interventions pour faire respecter la réglementation sur la tenue des chiens en laisse.	Opérations planifiées IP15 - Entretien des clôtures CI2 - Pose de clôture pour la canalisation du public SP3 - Surveillance générale MS12 - Participation aux assemblées des associations locales MS20 - Planification et préparation des actions PA1 - Animation nature et patrimoine PA2 - Maraude PA4 - Organisation de points presse CC4 - Conception et pose de panneaux d'interprétation liée aux patrimoines géologique, naturel et historique CS40 - Suivi des chemins parasites

Objectif IV : Entretenir les pelouses et prairies calcicoles*Indicateurs : Pelouses calcicoles, Gentiane amère, Gentiane d'Allemagne, Orchidées, Rhopalocères, Orthoptères***IV. A. Lutter contre l'embroussaillage des pelouses et des prairies par les ajoncs, aubépines et prunelliers***Indicateurs : Fourrés et boisements*

- Une contention de l'expansion des fourrés du Fond de la Forge et du Cap Blanc-Nez ;
- Une protection des fourrés de genévriers ;
- Une mise en pâturage bovin du carrefour des Noires Mottes par la création d'un enclos.

Opérations planifiées

IP12 - Pâturage petits ruminants et herbivores (ânes)
 IP13 - Pâturage bovin
 IP14 - Pose de clôtures pour le pâturage
 IP15 - Entretien des clôtures
 IP17 - Débroussaillage / gyrobroyage
 MS8 - Participation à la démarche Patur'Ajuste
 MS20 - Planification et préparation des actions
 E1 - Convention d'occupation temporaire d'usage agricole (COTUA)
 E12 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT)

IV. B. Tenter de contenir l'avancée du Brachypode sur les pelouses calcicoles*Indicateurs : Brachypode*

- Un maintien et une adaptation du pâturage sur les pelouses calcicoles du Fond de la Forge et du Cap Blanc-Nez.

Opérations planifiées

IP12 - Pâturage petits ruminants et herbivores (ânes)
 IP13 - Pâturage bovin
 IP14 - Pose de clôtures pour le pâturage
 IP15 - Entretien des clôtures
 MS8 - Participation à la démarche Patur'Ajuste
 MS20 - Planification et préparation des actions
 E1 - Convention d'occupation temporaire d'usage agricole (COTUA)
 E12 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT)

IV. C. Réintroduire le Lapin de garenne, qui joue un rôle dans l'entretien des pelouses*Indicateurs : Lapin de garennes*

- Une réintroduction de l'espèce sur les milieux ouverts afin d'assurer leur entretien ;
- Une révision des modalités de chasse afin de permettre le développement d'une population pérenne de lapins.

Opérations planifiées

IP16 - Création de garenne artificielle
 E14 - Convention cynégétique

IV. D. Entretenir les trous de bombes et recréer des zones écorchées*Indicateurs : Fourrés et boisements*

- Un entretien des pelouses dans les trous de bombe ;
- Un débroussaillage des trous de bombe en voie de fermeture ;
- Une réouverture de certains trous de bombe ;
- Un décapage de certaines zones pour créer des pelouses écorchées.

Opérations planifiées

IP9 - Terrassement / creusement / étrépage
 IP17 - Débroussaillage / gyrobroyage
 MS20 - Planification et préparation des actions

IV. E. Continuer à canaliser et informer le public au niveau des secteurs les plus fragiles*Indicateurs : Infractions / Chemins parasites*

- Un entretien des équipements, voire un renforcement (si vraiment nécessaire), permettant de limiter la fréquentation hors sentier ;
- Une sensibilisation du public à la protection des pelouses.

Opérations planifiées

IP15 - Entretien des clôtures
 CI2 - Pose de clôture pour la canalisation du public
 SP3 - Surveillance générale
 MS12 - Participation aux assemblées des associations locales
 MS20 - Planification et préparation des actions
 PA1 - Animation nature et patrimoine
 PA2 - Maraude
 CC4 - Conception et pose de panneaux d'interprétation liée aux patrimoines géologique, naturel et historique

IV. F. Améliorer la connaissance des facteurs qui influent sur la répartition des pelouses calcicoles

- Une analyse plus fine des facteurs influençant la répartition et le développement des pelouses calcicoles (pentes, exposition, vents, pâturage ...) ;
- Une meilleure connaissance de la pédologie du Cap Blanc-Nez et du Fond de la Forge ;
- Un échange régulier avec les autres gestionnaires et partenaires concernés par la conservation des pelouses calcicoles et en particulier de la Gentiane amère.

Opérations planifiées

CS13 - Suivi de l'état de conservation des pelouses calcicoles
 CS14 - Caractérisation des pelouses du Cap Blanc-Nez et du Fond de la Forge
 MS7 - Échange avec les organismes de gestion et de protection de l'environnement
 MS10 - Communication sur la gestion menée et les résultats scientifiques

Restauration de milieu ouvert*Lapin de garenne*

Objectif V : Conserver, restaurer et suivre l'évolution des zones humides <i>Indicateurs : Roselières, Baldellie fausse-renoncule, Butome en ombelle, Grande douve, Passereaux paludicoles, Phragmite aquatique, Butor étoilé, Busard des roseaux, Amphibiens, Agrion de Mercure, Odonates</i>	
V. A. Surveiller et tenter d'améliorer la qualité des eaux sur les espaces naturels <i>Indicateurs : Qualité d'eau</i>	
● Une attention portée sur les informations relatives à la qualité d'eau des zones humides du site des Deux-Caps ; ● Une participation des gestionnaires à la CLE du Boulonnais et aux divers groupes de travail sur le sujet ; ● Une suppression de la baignade des chiens dans les mares des dunes de Fort-Mahon et de Slack par la sensibilisation des usagers à la nécessité de tenir les chiens en laisse ; ● Un curage du bassin routier de la RD940 de la carrière du Phare pour éviter les sur-verses et donc la pollution du ruisseau du Phare et du marais ; ● Un accompagnement des collectivités pour le curage du bassin tampon de la Roselière de Wimereux ; ● Une sollicitation des services et structures concernés sur l'impact éventuel du camping «Été Indien», et des autres activités en amont du vallon d'Honvault, sur la qualité d'eau du site et l'Agrion de Mercure.	Opérations planifiées CS6 - Analyse des sédiments IP6 - Curage de zone humide SP3 - Surveillance générale MS5 - Recherche de solution sur l'amélioration de la qualité d'eau MS11 MS16 - Procédures réglementaires MS20 - Planification et préparation des actions
V. B. Curer la mare et la partie ouverte du ruisseau du vallon d'Honvault en faveur de l'Agrion de Mercure <i>Indicateurs : Niveau d'eau</i>	
● Un désenvasement des zones humides pour le maintien d'un habitat favorable à la conservation de la population d'Agrion de Mercure.	Opérations planifiées CS6 - Analyse des sédiments IP6 - Curage de zone humide MS16 - Procédures réglementaires MS20 - Planification et préparation des actions
V. C. Supprimer le merlon présent sur la prairie humide de la Roselière de Wimereux et enlever régulièrement les dépôts de boues de curage aux abords de la Slack <i>Indicateurs : Remblais / décharges</i>	
● Une restauration de la prairie humide de la Roselière de Wimereux ; ● Un maintien du bon fonctionnement hydraulique des prairies humides de la Slack.	Opérations planifiées IP9 - Terrassement / creusement / étrépage MS20 - Planification et préparation des actions
V. D. Entretenir le réseau de mares du Cap Gris-Nez et la zone humide du cran Poulet <i>Indicateurs : Fourrés et boisements</i>	
● Un entretien des zones humides suivantes : ● Prairies à trous de bombe ; ● Mare du Rouge trou ; ● Zones humides (mégaphorbiaies) du cran Poulet ● Mares du bois d'Haringzelles.	Opérations planifiées IP5 - Entretien des mares IP12 - Pâturage petits ruminants et herbivores (ânes) IP15 - Entretien des clôtures IP17 - Débroussaillage / gyrobroyage MS20 - Planification et préparation des actions EI1 - Convention d'occupation temporaire d'usage agricole (COTUA)
V. E. Tendre vers une meilleure maîtrise du fonctionnement hydrologique du marais de Tardinghen <i>Indicateurs : Niveau d'eau</i>	
● Un entretien régulier des cours d'eau (embâcles) ; ● Une restauration du bon fonctionnement hydraulique du ruisseau du Phare (curage à réétudier) ; ● Un curage des mares du marais ; ● Un entretien des batardeaux dans le marais afin de retenir l'eau plus longtemps dans le marais pour la faune et la flore ; ● Une réflexion sur la renaturation du lit du ruisseau du Phare entre la RD940 et le gîte (partie bétonnée).	Opérations planifiées CS6 - Analyse des sédiments IP3 - Entretien des fossés et des cours d'eau IP4 - Entretien des ouvrages hydrauliques IP6 - Curage de zone humide MS16 - Procédures réglementaires MS20 - Planification et préparation des actions
V. F. Contrôler la dynamique végétale au niveau du fossé longeant le Pré Marly et du ruisseau d'Honvault <i>Indicateurs : Fourrés et boisements</i>	
● Un maintien du pâturage dans le marais de Tardinghen ; ● Un maintien et une adaptation du pâturage à la Pointe aux Oies (passage d'une clôture barbelés à une clôture ursus) et à la Roselière de Wimereux ; ● Un maintien des fauches exportatrices tardives des prairies humides de la Slack.	Opérations planifiées IP3 - Entretien des fossés et des cours d'eau IP17 - Débroussaillage / gyrobroyage MS20 - Planification et préparation des actions
V. G. Limiter l'embroussaillage et la fermeture des roselières de Tardinghen et de Wimereux <i>Indicateurs : Fourrés et boisements</i>	
● Une conservation des roselières du marais de Tardinghen et de la carrière du Phare par fauche exportatrice ; ● Une fauche exportatrice des roselières dans la Roselière de Wimereux ; ● Roselière de Wimereux et roselière de la carrière du Phare (partie ouest) : un étrépage de la roselière, envahie par les saules, afin de la restaurer.	Opérations planifiées IP9 - Terrassement / creusement / étrépage IP11 - Recherche d'information pour le renseignement des indicateurs IP19 - Taille et élagage des ligneux MS20 - Planification et préparation des actions
V. H. Continuer d'entretenir les prairies humides du marais de Tardinghen, de la Slack, de la Pointe aux Oies et de la Roselière de Wimereux <i>Indicateurs : Fourrés et boisements</i>	
● Un maintien du pâturage dans le marais de Tardinghen ; ● Un maintien et une adaptation du pâturage à la Pointe aux Oies (passage d'une clôture barbelés à une clôture ursus) et à la Roselière de Wimereux ; ● Un maintien des fauches exportatrices tardives des prairies humides de la Slack.	Opérations planifiées IP10 - Fauche exportatrice des prairies IP13 - Pâturage bovin IP14 - Pose de clôtures pour le pâturage IP15 - Entretien des clôtures MS8 - Participation à la démarche Patur'Ajuste MS20 - Planification et préparation des actions EI1 - Convention d'occupation temporaire d'usage agricole (COTUA) EI2 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT)
V. I. Créer une zone de quiétude pour les oiseaux sur la carrière du Phare <i>Indicateurs : Hutte de la Carrière du Phare</i>	
● Un démontage de la hutte, après acquisition par le CDL, pour mettre fin à la pratique de chasse au gibier d'eau sur la carrière.	Opérations planifiées IP23 - Démontage d'éléments perturbateurs du paysage MS2 - Acquisition foncière par le Conservatoire du littoral MS14 - Participation aux réunions concernant le traitement des points noirs paysagers

V. J. Observer l'évolution des écosystèmes d'eaux douces du marais de Tardinghen vers des possibles milieux saumâtres <i>Indicateurs : Salinité</i>	
● Une surveillance des entrées d'eau de mer dans le marais ; ● Un rapprochement avec le milieu de la recherche pour un suivi de l'évolution des écosystèmes du marais suite à une éventuelle entrée d'eau de mer ; ● Une projection sur le devenir des habitats du marais, basée sur la méthode ADAPTO du Conservatoire du Littoral ; ● Un suivi de la transformation des paysages du marais.	Opérations planifiées CS5 - Suivi de l'évolution du marais de Tardinghen CS37 - Observatoire photographique des paysages MS9 - Association avec le monde de la recherche sur certaines thématiques MS10 - Communication sur la gestion menée et les résultats scientifiques MS11 - Organisation ou participation aux réunions et échanges sur les problématiques du territoire
V. K. Observer l'évolution de l'atterrissement du Fond Pignon et le développement de la roselière <i>Indicateurs : Roselières</i>	
● Un suivi de l'avifaune ; ● Un suivi photographique (drone) ; ● Un inventaire des odonates.	Opérations planifiées CS2 - Suivi par drone CS21 - Suivi mensuel des oiseaux d'eau CS23 - Suivi des oiseaux par point d'écoute CS33 - Suivi des Odonates

Objectif VI : Conserver les mosaïques d'habitats se développant sur les sols acides <i>Indicateurs : Pelouses dunaires, Callune, Jasione des Montagnes, Busard des roseaux, Vipère péliade</i>	
VI. A. Contenir l'embroussaillage des milieux ouverts par l'Ajonc d'Europe <i>Fourrés et boisements</i>	
● Une optimisation du pâturage sur le Pré Marly, la carrière du Phare et la Motte du Bourg, couplée à un contrôle des ajoncs ; ● Une fauche éventuelle des rejets.	Opérations planifiées IP10 - Fauche exportatrice des prairies IP12 - Pâturage petits ruminants et herbivores (ânes) IP13 - Pâturage bovin IP15 - Entretien des clôtures IP17 - Débroussaillage / gyrobroyage MS8 - Participation à la démarche Patur'Ajuste MS20 - Planification et préparation des actions EI1 - Convention d'occupation temporaire d'usage agricole (COTUA)
VI. B. Entretenir les mares du Pré Marly et de la Motte du Bourg <i>Indicateurs : Niveau d'eau</i>	
● Favoriser les bourbiers créés par les bovins sur les mares de la Motte du Bourg (favorable à certaines plantes patrimoniales) ; ● Limiter l'atterrissement de la mare du Pré Marly ; ● Éviter l'embroussaillage des berges.	Opérations planifiées IP5 - Entretien des mares IP6 - Curage de zone humide IP12 - Pâturage petits ruminants et herbivores (ânes) IP13 - Pâturage bovin IP15 - Entretien des clôtures MS16 - Procédures réglementaires MS20 - Planification et préparation des actions EI1 - Convention d'occupation temporaire d'usage agricole (COTUA)
VI. C. Améliorer les connaissances sur la répartition et l'utilisation des sites par la Vipère péliade sur le secteur des prés communaux d'Ambleteuse et Audresselles	
● Une coordination du CEN Hauts-de-France, du PNR CMO et d'Eden 62 pour un suivi de la Vipère péliade et une gestion intégrée ; ● Une amélioration de la connaissance sur la répartition des vipères et de l'évolution de la population ; ● Une meilleure compréhension de l'utilisation des espaces naturels par l'espèce.	Opérations planifiées CS30 - Participation au suivi de la Vipère péliade MS7 - Échange avec les organismes de gestion et de protection de l'environnement



Busard des roseaux



Grande douve

Objectif VII : Préserver les éco-paysages emblématiques du site des Deux-Caps <i>Indicateurs : Points de vue, Patrimoine bâti, Satisfaction du public</i>	
VII. A. Traiter les dernières décharges de déchets encore présentes <i>Indicateurs : Remblais / décharges</i>	
● Un traitement de la décharge de mâchefer dans les dunes de Slack ; ● Un traitement des remblais sous la station de renouée au niveau du parking des allemands. ● Un accompagnement des collectivités et des services de l'Etat pour le traitement : - de la décharge de remblais du Fond de la forge ; - de la décharge de remblais sur le coteau de la vallée du Vent ; - des vestiges de l'ancienne usine à chicorées en face de la Motte du Bourg ; - des gravats au niveau de l'accès plage du Noirda.	Opérations planifiées IP9 - Terrassement / creusement / étrépage MS14 - Participation aux réunions concernant le traitement des points noirs paysagers
VII. B. Réduire l'impact de certains éléments perturbateurs du paysage <i>Indicateurs : Niveau d'eau</i>	
● Une utilisation accrue, sur l'ensemble du multi-sites, des clôtures électriques ou mobiles afin d'éviter la pose de nouvelles clôtures fixes ; ● Un maintien des efforts pour continuer à privilégier la sobriété dans les équipements d'interprétation et d'accueil du public ; ● Un traitement des déchets verts déposés sur les limites des sites ; ● Un retrait du merlon de terres végétales à l'entrée du Fond de la Forge et une conversion en friche ; ● Une réflexion sur l'intégration paysagère de l'antenne du Mont d'Hubert au Cap Blanc-Nez ; ● Un accompagnement des collectivités et des services de l'Etat dans une stratégie aboutissant à l'enlèvement des cabanons sur la dune du Châtelet, des huttes abandonnées et des blockhaus dangereux sur le multi-sites ; ● Un remplacement de la barrière métallique de la Roselière de Wimereux par un équipement plus intégré ; ● Une meilleure intégration paysagère du camping «Eté indien» au Vallon d'Honvault.	Opérations planifiées IP1 - Nettoyage des espaces naturels IP9 - Terrassement / creusement / étrépage IP21 - Plantations IP23 - Démontage d'éléments perturbateurs du paysage CI1 - Travaux d'aménagement pour l'accueil du public CI3 - Entretien des sentiers, des équipements et des accès techniques MS14 - Participation aux réunions concernant le traitement des points noirs paysagers MS20 - Planification et préparation des actions CC4 - Conception et pose de panneaux d'interprétation liée aux patrimoines géologique, naturel et historique
VII. C. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et domestiques <i>Indicateurs : Espèces exotiques envahissantes</i>	
● Une priorisation d'intervention sur les espèces les plus impactantes et une intervention efficace sur ces espèces : - Stations de Renouée du Japon encore non traitées, - Balsamine dans l'ancien lit de la Slack (panne Wyard) ; - Crassule de Helms dans les mares du Cap Gris-Nez et le Marais de Tardingen ; - Une surveillance, voire une intervention, sur les populations de Rats musqués dans les prairies à trous de bombe du Cap Gris-Nez et dans le marais de Tardingen ; - Stations de Rosier rugueux ; - Une surveillance de l'expansion de la Sargasse. ● Une intervention sur les tortues et poissons dans les mares des Dunes de Fort-Mahon ; ● Une réduction de la population de chats dans les Dunes de Fort Mahon ; ● Une intervention sur la Clématite dans les dunes de Slack ; ● Une intervention sur le développement de bambous au bois d'Haringzelles. ● Une limitation forte de la présence de ruches sur les espaces naturels et, si possible, une utilisation de l'Abeille noire ; ● Une surveillance sur l'arrivée de nouvelles espèces, y compris en milieu marin ; ● Une formation continue du personnel à la reconnaissance et la gestion des EEE ; ● Une sensibilisation des usagers et des riverains à cette problématique ; ● Une participation des usagers à la reconnaissance des EEE (science participative).	Opérations planifiées CS34 - Surveillance et suivi de l'impact des espèces envahissantes CS36 - Organisation de sciences participatives IP14 - Pose de clôtures pour le pâturage IP25 - Intervention sur les espèces introduites MS18 - Formation du personnel MS20 - Planification et préparation des actions PA1 - Animation nature et patrimoine PA2 - Maraudage PA4 - Organisation de points presse PA5 - Association des habitants et des usagers à la vie des sites CC1 - Communication avant, pendant et après intervention CC3 - Diffusion d'informations relatives aux bonnes pratiques
VII. D. Conserver les espaces prairiaux qui concourent au maintien de l'élevage au niveau local <i>Indicateurs : Fourrés et boisements</i>	
● Un maintien du pâturage bovin (avec fauche) au Cap Blanc-Nez sur les anciennes terres agricoles du mont Dollet et du Sacquelet ; ● Un maintien du pâturage ovin dans la prairie verger du Petit Phare ; ● Un maintien du pâturage bovin et ovin des prairies de haut de falaise du Cap Gris-Nez ; ● Un maintien du pâturage bovin à la Pointe aux Oies et une évolution vers un pâturage ovin de la partie nord ; ● Un maintien du pâturage bovin sur le secteur d'Honvault côté falaise et côté vallon ; ● Un maintien d'un pâturage asin de la Pointe de la Crèche ; ● Une mise en pâturage sur le Fort de la Crèche.	Opérations planifiées IP10 - Fauche exportatrice des prairies IP12 - Pâturage petits ruminants et herbivores (ânes) IP13 - Pâturage bovin IP14 - Pose de clôtures pour le pâturage IP15 - Entretien des clôtures MS8 - Participation à la démarche Patur'Ajuste MS20 - Planification et préparation des actions EI1 - Convention d'occupation temporaire d'usage agricole (COTUA) EI2 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT)
VII. E. Convertir certaines parcelles de cultures annuelles en prairies pour les raccrocher visuellement aux espaces naturels contigus <i>Indicateurs : Cultures annuelles</i>	
● Une meilleure intégration paysagère des franges agricoles, propriétés du Conservatoire du littoral, au contact des espaces naturels ; ● Un développement des pratiques agricoles en faveur des plantes messicoles sur le Cap Blanc-Nez et la Motte du Bourg.	Opérations planifiées MS3 - Groupe de travail sur le devenir des terres agricoles du Conservatoire du littoral EI1 - Convention d'occupation temporaire d'usage agricole (COTUA)
VII. F. Améliorer la qualité paysagère de l'estuaire de la Slack	
● Une contribution à une réflexion partagée sur le fonctionnement hydrologique et écologique de l'estuaire, intégrant également les paysages et les patrimoines.	Opération planifiée MS11 - Organisation ou participation aux réunions et échanges sur les problématiques du territoire

VII. G. Réaliser une étude sur le devenir des éco-paysages de la partie est des dunes de la Slack <i>Indicateurs : Chemins parasites / Pression migratoire / Dépérissement des boisements / Niveau d'eau</i>	
● Une étude qui abordera les points suivant : - L'équilibre entre milieux ouverts, ourlets et boisements ; - Le devenir des pinèdes (suppression, éclaircie, transformation, place des boisements spontanés) ; - La maîtrise de l'embroussaillage ; - Le maintien des zones humides (n'est pas aborder dans les objectifs sauf pour la partie ouest (carrière) ; - La maîtrise des fréquentations ; - Le statut de cet espace particulier. ● Concernant les boisement : - Une cartographie des boisements sur le site en distinguant les pinèdes et les boisements spontanés constitués de feuillus ; - Une caractérisation des boisements en fonction de leur âge, leur densité, leur intérêt paysager et écologique (sur 4 saisons) ; - La définition d'une stratégie d'actions permettant de répondre aux différents enjeux : zones de non intervention, abattage, dépressage, création de chablis ou de clairières, cerclage, plantation de nouvelles essences adaptées au changement climatique... ; - La mise en œuvre des propositions d'actions.	Opérations planifiées CS11 - Suivi de l'état de conservation des pannes CS16 - Suivi de l'évolution des milieux ouverts et fermés CS37 - Observatoire photographique des paysages MS17 - Recherche de financements EI10 - Lancement et encadrement d'études
VII. H. Entreprendre une réouverture du paysage des Noires Mottes <i>Indicateurs : Fourrés et boisements</i>	
● Une affirmation de la crête comme un site belvédère face au détroit, lieu de basculement entre paysage littoral et arrière-littoral ; ● Une réouverture du paysage par un débroussaillage et mise en place d'un pâturage caprin ; ● Un maintien des points de vue et des sites belvédères existants.	Opérations planifiées IP12 - Pâturage petits ruminants et herbivores (ânes) IP14 - Pose de clôtures pour le pâturage IP15 - Entretien des clôtures IP17 - Débroussaillage / gyrobroyage CI3 - Entretien des sentiers, des équipements et des accès techniques MS20 - Planification et préparation des actions EI1 - Convention d'occupation temporaire d'usage agricole (COTUA)
VII. I. Restaurer ou recréer des murets, ainsi que des haies, éléments linéaires marquant les paysages du site des Deux-Caps <i>Indicateurs : Murets, Haies</i>	
● Une restauration des murets existants (Cap Gris-Nez, Pointe de la Crèche) ; ● Une reconstitution de murets disparus ; ● Une plantation de haies assurant la jonction entre les espaces naturels ; ● Un entretien des haies du multi-sites.	Opérations planifiées IP19 - Taille et élagage des ligneux IP21 - Plantations IP22 - Création ou restauration de muret MS20 - Planification et préparation des actions
VII. J. Préserver et valoriser le patrimoine bâti présent sur les sites naturels <i>Indicateurs : Salinité</i>	
● Une valorisation du patrimoine bâti auprès du grand public ; ● Une réflexion sur une mise en valeur du Fort lapin à l'aide d'une nouvelle interprétation ; ● Une veille sur l'état de conservation de la Dover patrol et de la Guérite des douaniers du cap Gris-Nez ; ● Une réflexion sur une mise en valeur des vestiges du Fort Henri VIII ; ● Une mise en place d'une signalétique d'interprétation et une coupe des arbres dans la fosse de la batterie Todt du bois d'Haringzelles ; ● Une nouvelle interprétation sur la piste béton du mur de l'Atlantique des dunes de Slack ; ● Une continuité du partenariat avec l'association Fort de la Crèche pour la mise en valeur du site.	Opérations planifiées IP20 - Abattage d'arbres CI1 - Travaux d'aménagement pour l'accueil du public MS12 - Participation aux assemblées des associations locales MS20 - Planification et préparation des actions EI7 - Veille sur l'état des équipements, des sentiers et du patrimoine bâti sur les sites PA1 - Animation nature et patrimoine PA2 - Maraudage PA4 - Organisation de points presse CC4 - Conception et pose de panneaux d'interprétation liée aux patrimoines géologique, naturel et historique
VII. K. Diversifier certains milieux boisés <i>Indicateurs : Fourrés et boisements</i>	
● Un éclaircissement par micro clairières des plantations de la partie basse du Fond de la Forge ; ● Des boisements plus diversifiés grâce à des plantations et des éclaircies dans le bois d'Haringzelles et sur le versant de la carrière du Phare partie Est.	Opérations planifiées IP20 - Abattage d'arbres IP21 - Plantations MS20 - Planification et préparation des actions
VII. L. Laisser des secteurs en évolution spontanée <i>Indicateurs : Fourrés et boisements</i>	
● Des bords de falaise, des milieux boisés et arbustifs laissés en évolution libre (sauf espèces exotiques envahissantes et sécurité).	Opérations planifiées IP26 - Non-intervention MS20 - Planification et préparation des actions

Objectif VIII : Renforcer les continuités éco-paysagères, indispensables à la fonctionnalité des écosystèmes*Indicateurs : Foncier, Fragmentation des corridors écologiques, Oedicnème criard, Vipère péliade***VIII. A. Conforter les cœurs de nature par une stratégie d'acquisition des «enclaves foncières»***Indicateurs : Enclaves foncières*

- Une acquisition des parcelles enclavées à l'ouest du Village vacances dans les Dunes de Fort-Mahon ;
- Une acquisition des parcelles au nord du Cap Blanc-Nez (Mont Roty) ;
- Une étendue des acquisitions au sud du Cap Blanc-Nez (la Mottelette) ;
- Une poursuite des acquisitions entre le cran de Quette et le hameau du Gris-Nez ;
- Une poursuite des acquisitions dans le marais de Tardinghen et la dune du Châtelet ;
- Une acquisition des parcelles entre la RD237 et la Slack sur le territoire de Wimille pour tendre vers une cohérence de gestion des prairies humides du secteur (démolition d'une maison et de palissade béton à prévoir + abattage espèces plantées) ;
- Une acquisition des communaux de Sangatte Blériot-Plage (Cap Blanc-Nez) et Wimeroux (Pointe aux Oies).

Opérations planifiées

- MS1 - Mise en cohérence des politiques publiques d'acquisitions foncières
MS2 - Acquisition foncière par le Conservatoire du littoral

VIII. B. Etendre les espaces protégés pour conforter la fonctionnalité écologique et la cohérence paysagère

- Une étendue de l'espace naturel des Dunes de Fort-Mahon vers le massif dunaire à l'ouest et à l'est ;
- Une stratégie de gestion commune avec le CEN pour l'Oedicnème criard sur le secteur Cap Blanc-Nez / Fond de la Forge ;
- Une extension du Cap Blanc Nez au nord du Fond Pignon ;
- Un élargissement des bandes enherbées entre le cran d'Escalles et le Petit Blanc Nez ;
- Une extension vers l'arrière littoral sur le secteur Mont au Loup - Châtelet ;
- Une extension vers l'arrière littoral sur l'ensemble du Cap Gris-Nez ;
- Une extension des Dunes de la Slack vers les prairies de la Warrenne (sud) ;
- Une stratégie d'acquisition du Conservatoire du Littoral étendue vers le nord et l'amont du vallon d'Honvault pour conforter la protection de l'Agrion de mercure.

Opérations planifiées

- MS1 - Mise en cohérence des politiques publiques d'acquisitions foncières
MS2 - Acquisition foncière par le Conservatoire du littoral

VIII. C. Entreprendre des acquisitions entre les sites naturels afin de protéger des corridors écologiques stratégiques*Indicateurs : Urbanisation*

- Un développement des protections foncières entre le Cap Blanc-Nez et le Fond de la Forge et entre le Cap Blanc-Nez et le Mont de Couple / Mont de Sombre ;
- Une poursuite des acquisitions foncières publiques entre le cran Poulet (Cap Gris Nez) et Audresselles (bandes enherbées) ;
- Une acquisitions des dunes décalcifiées entre le Pré Marly et les Garennes d'Audresselles ;
- Un développement d'une liaison foncière entre les dunes du Pré Marly et les Dunes de Slack.

Opérations planifiées

- MS1 - Mise en cohérence des politiques publiques d'acquisitions foncières
MS2 - Acquisition foncière par le Conservatoire du littoral

VIII. D. Mener une réflexion sur la mise en place de passages à faune et la concrétiser là où cela est possible

- Une réflexion sur la mise en place de passages à faune au niveau des points stratégiques :
 - Dunes de Fort Mahon : coupure au sud par la RD940 ;
 - Cap Blanc-Nez : RD940 entre la partie est et ouest ;
 - Baie de Wissant : RD940 entre la carrière du Phare est et ouest ;
 - Communaux d'Audresselles : coupure par la RD 940 entre le communal et les dunes privées (côté mer) ;
 - Dunes de Slack : RD237 entre le site et la basse vallée ;
 - Pointe de la Crèche : coupure de la RD940 au niveau d'Honvault et de la Pointe.
- Une étude de l'utilité de ces passages sur ces points ;
- Un aménagement de quelques passages faune sur ces points.

Opérations planifiées

- MS11 - Organisation ou participation aux réunions et échanges sur les problématiques du territoire



Installation d'un passage pour la petite faune
RD 940, dunes de la Slack

Objectif IX : Garantir un accueil du public de qualité, tout en préservant l'intégrité des sites <i>Indicateurs : Fréquentation des sites, Satisfaction du public, Etat des chemins, Servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL), Chemins parasites</i>	
IX. A. Anticiper le recul du trait de côte afin de limiter ses impacts sur les aménagements d'accueil du public <i>Indicateurs : Érosion côtière</i>	
● Une veille sur le recul du trait de côte ; ● Une anticipation des impacts du recul du trait de côte sur les aménagements ; ● Une création d'un nouveau sentier depuis la Motte du Bourg jusqu'au Châtelet pour anticiper la disparition du cordon dunaire et la disparition de la SPPL ; ● Un décalage du sentier de la Courte dune en limite des terrains du CDL ; ● Au Cap Gris-Nez : la création d'un sentier passant par les prairies à trous de bombe pour aller du Gris-Nez au cran aux Oeufs. La réflexion sur le déplacement du parking au niveau du hameau du Gris-Nez ; ● Une création et/ou un élargissement des bandes enherbées afin de conforter les cheminements des hauts de falaises : du cran d'Escalles au Petit Blanc-Nez ; au cran de Quette, du cran Poulet jusqu'au Noirda ; ● Une liaison entre l'ex-parking des Allemands et la plage à Ambleteuse pour permettre une circulation des visiteurs à marée haute entre l'estuaire et la Pointe aux Oies.	Opérations planifiées CS1 - Suivi de l'évolution du trait de côte CI1 - Travaux d'aménagement pour l'accueil du public CI2 - Pose de clôture pour la canalisation du public MS2 - Acquisition foncière par le Conservatoire du littoral MS16 - Procédures réglementaires MS20 - Planification et préparation des actions EI8 - Veille sur l'état des bords de falaises CC1 - Communication avant, pendant et après intervention CC2 - Information des usagers sur les risques naturels
IX. B. Accompagner la mise en oeuvre du schéma d'accueil stratégique du Grand site de France Les Deux-Caps	
● Une mise en œuvre ou un accompagnement des porteurs de projets (Grand site de France, Conservatoire du Littoral, intercommunalités) sur les sujets suivants : - au Fond de la Forge : refonte de l'accès au terrain de motocross privé et déplacement du sentier de contournement du terrain. Pose d'un panneau d'accueil sur le parking ; - Au Cap Blanc-Nez : traitement de la liaison entre le parking de la Dover Patrol et le Mont d'Hubert et du devenir du bâtiment du Mont d'Hubert comme point d'accueil du site ; - En baie de Wissant : la requalification du parking de la Motte du Bourg et la révision du schéma d'accueil (sentier du Phare) dans le marais : démontage des trois observatoires du marais et construction d'un observatoire central ; - Au Cap Gris-Nez : une réflexion sur la mise en place de sanitaires sur la pointe du Gris-Nez (hors terrain CDL) ; - Bois d'Haringzelles : une refonte de l'accueil du public, une mise en place d'une zone de quiétude sur la partie ouest et une renaturation de l'ancien parking ; - Estuaire de la Slack : une organisation de la fréquentation sur l'estuaire de la Slack, respectant les enjeux écologiques et limitant les conflits d'usage ; - Dunes de Slack : si les inondations du platelage (au niveau de la mare pédagogique) perdurent, procéder à une dépose du platelage et officialiser le passage par la panne aux moutons. - Roselière de Wimereux : un démontage du platelage qui est vieillissant et une réfection sur 30 m en aller-retour. Une refonte des panneaux d'accueil et d'interprétation avec la charte Grand site ; - Pointe de la Crèche : création d'aires d'accueil au sud de Wimereux et Nord de Boulogne et connexion avec les sentiers existants. - Un accompagnement sur la définition du tracé de la vélomaritime au niveau du Cap Blanc-Nez et de la Carrière du Phare, et son intégration aux espaces naturels.	Opérations planifiées CI1 - Travaux d'aménagement pour l'accueil du public MS11 MS16 - Procédures réglementaires CC1 - Communication avant, pendant et après intervention CC4 - Conception et pose de panneaux d'interprétation liée aux patrimoines géologique, naturel et historique
IX. C. En complémentarité des équipements et aménagements, renforcer les opérations de sensibilisation du public et de surveillance des sites protégés <i>Indicateurs : Infractions / Chiens non tenus en laisse</i>	
● Un respect de la réglementation en vigueur, particulièrement sur : - La tenue des chiens en laisse ; - Le caractère piétonnier des sentiers (sauf chemin des Noires Mottes (vélo)) ; - La circulation hors sentier, source de dérangement et de piétinement ; - L'abandon de déchets dans les espaces naturels et toutes infractions pouvant impacter les habitats et les espèces ; ● Une sensibilisation du public à la fragilité des espaces naturels et à la nécessité du respect de la réglementation, par le biais d'une présence régulière sur les sites et une volonté de médiation.	Opérations planifiées SP2 - Surveillance des hauts de falaises SP3 - Surveillance générale MS12 - Participation aux assemblées des associations locales MS20 - Planification et préparation des actions PA1 - Animation nature et patrimoine PA2 - Maraude PA3 - Organisation et participation à des événements PA4 - Organisation de points presse PA5 - Association des habitants et des usagers à la vie des sites CC3 - Diffusion d'informations relatives aux bonnes pratiques
IX. D. Améliorer l'information des organisateurs d'événements sportifs et culturels, ainsi que la coordination des services instructeurs pour les autorisations <i>Indicateurs : Manifestations sportives ou culturelles / Participants aux événements sportifs / Infractions</i>	
● Une incidence la plus faible possible des événements sportifs et culturels sur les habitats, la faune, la flore et les aménagements ; ● Une évaluation des impacts des événements sportifs sur les sites ; ● Une transmission rapide des éléments nécessaires à la délivrance des autorisations (AOT) par la Sous-Préfecture et le Conservatoire du littoral.	Opérations planifiées SP4 - Surveillance des événements sportifs et culturels MS13 - Étude concertée des dossiers déposés par les organisateurs (sport, culture) EI2 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) CC3 - Diffusion d'informations relatives aux bonnes pratiques
IX. E. Tenter de limiter l'impact des regroupements et stationnements de personnes sur les espaces naturels <i>Indicateurs : Infractions / Déchets / Chemins parasites</i>	
● Une réduction de la dégradation des sites engendrée par la pression migratoire ; ● Un suivi de l'impact de la fréquentation anarchique des dunes de Slack sur les habitats et espèces. Un recueil d'expérience à développer et à communiquer sur le phénomène ; ● Une réduction des nuisances dues aux problèmes de mœurs dans les Dunes de Fort-Mahon ; ● Une diminution du sentiment d'insécurité vis-à-vis du grand public.	Opérations planifiées CS40 - Suivi des chemins parasites IP1 - Nettoyage des espaces naturels IP15 - Entretien des clôtures CI2 - Pose de clôture pour la canalisation du public SP5 - Coopération avec les forces de sécurité MS2 - Acquisition foncière par le Conservatoire du littoral MS20 - Planification et préparation des actions

Objectif X : Assurer les conditions nécessaires à la bonne réalisation du plan de gestion	
X. A. Renforcer les moyens humains et matériels pour la bonne réalisation du plan de gestion	
● Un entretien régulier du matériel et des outils servant à la gestion ; ● Un renforcement de l'équipe en place à hauteur de deux postes de garde nature supplémentaires ; ● Un maintien du dispositif Ateliers chantier d'insertion Grand site (ACI) en soutien d'Eden 62 ; ● L'élaboration d'un plan de formation individuel annuel permettant de répondre aux demandes et besoins des agents ; ● Une recherche de financement extérieurs pour la mise en place des projets de restauration écologiques (Agence de l'eau, Natura 2000, FEDER, ...) ; ● Une division du territoire en deux secteurs (nord et sud) avec deux équipes techniques dédiées.	Opérations planifiées MS17 - Recherche de financements MS18 - Formation du personnel MS19 - Travail partenarial avec les Ateliers chantier d'insertion (ACI) MS21 - Entretien du matériel et des outils de gestion
X. B. Garantir la sécurité des équipements et des personnes sur les espaces naturels et à proximité	
● Une sensibilisation du public aux risques d'éboulements et de chutes de pierres ; ● Une anticipation des risques incendie par des opérations de débroussaillage ou du pâturage ; ● Une veille sur les risques de chutes de branches ou d'arbres ; ● Une maintenance pour garantir la qualité des cheminements et des équipements ; ● Un signalement auprès de la préfecture des munitions de la seconde guerre mondiale et une assistance aux opérations de déminage ; ● Un entretien de la digue du Fond Pignon par pâturage caprin pour éviter son boisement et un maintien de l'interdiction au public du site (présence de boues) ; ● Une recherche de solutions aux conflits d'usages aux conséquences potentiellement graves (chasse sur le DPM, chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories non tenus en laisse, VTT sur les chemins, ...) ; ● Une intervention au niveau de l'accès plage de la Courte dune pour le sécuriser (remise en place des blocs de grès) ; ● Une intervention au niveau de l'escalier de la Crèche pour le rendre inutilisable (risque élevé de chutes et d'effondrement de l'escalier).	Opérations planifiées IP12 - Pâturage petits ruminants et herbivores (ânes) IP13 - Pâturage bovin IP17 - Débroussaillage / gyrobroyage IP19 - Taille et élagage des ligneux IP20 - Abattage d'arbres CI1 - Travaux d'aménagement pour l'accueil du public CI2 - Pose de clôture pour la canalisation du public CI3 - Entretien des sentiers, des équipements et des accès techniques SP3 - Surveillance générale SP5 - Coopération avec les forces de sécurité MS12 - Participation aux assemblées des associations locales MS20 - Planification et préparation des actions EI7 - Veille sur l'état des équipements, des sentiers et du patrimoine bâti sur les sites EI8 - Veille sur l'état des bords de falaises PA2 - Maraude CC2 - Information des usagers sur les risques naturels
X. C. Renforcer la protection de certains sites naturels	
● Un développement de Zones de protection forte (ZPF) : - Une proposition d'Arrêté préfectoral de protection de biotope au Vallon d'Honvault ; - Une proposition d'Arrêté préfectoral de protection des habitats naturels des pelouses et falaises du Cap Blanc-Nez ; - Un renforcement de la protection de l'Estuaire de la Slack, des dunes et de la Pointes aux oies. ● Une mise en place de ces arrêtés ; ● Une finalisation de la procédure de classement de la Pointe de la Crèche.	Opération planifiée MS15 - Participation à la concertation sur le renforcement de la protection des sites
X. D. Mettre en place et appliquer une politique pénale	
● Une rédaction, en lien avec le procureur de Boulogne-sur-Mer, de la politique pénale du site des Deux-Caps : - Synthèse des réglementations en vigueur ; - Cartographie des équipements en place en lien avec la réglementation ; - Réécriture des arrêtés municipaux sur les terrains du Conservatoire ; - Modalités d'intervention en fonction de la gravité des infractions. ● Une application concrète sur le terrain de manière organisée (avec planning de surveillance annuelle).	Opérations planifiées SP3 - Surveillance générale EI5 - Arrêté municipal pour réglementer les usages EI6 - Rédaction d'une politique pénale
X. E. Évaluer le degré d'ancrage territorial afin d'améliorer l'intégration des sites au territoire	
● Une réalisation du protocole RNF d'ancrage territorial sur quelques sites concernés par le plan de gestion, et en priorité l'estuaire de la Slack et les dunes de Slack ; ● Une définition des indicateurs permettant de suivre l'intégration des sites à long terme ; ● Une évaluation de l'impact économique des espaces naturels sur le territoire.	Opération planifiée EI9 - Réalisation d'un diagnostic d'ancrage territorial
X. F. Communiquer sur l'avancée du plan de gestion et les résultats obtenus	
● Une évaluation de l'avancée du plan de gestion à différentes étapes : - Annuellement : bilans d'activités - A mi-parcours : évaluation à mi-parcours du plan de gestion - A la fin du plan de gestion : évaluation finale du plan de gestion ● Une rencontre régulière des partenaires et des élus pour les informer des résultats obtenus ; ● Une communication auprès du grand public sur les résultats de la gestion.	Opérations planifiées MS10 - Communication sur la gestion menée et les résultats scientifiques MS11 - Organisation ou participation aux réunions et échanges sur les problématiques du territoire EI11 - Recherche d'information pour le renseignement des indicateurs EI12 - Bilan d'activité annuel EI13 - Évaluations du plan de gestion PA4 - Organisation de points presse PA5 - Association des habitants et des usagers à la vie des sites
X. G. Prendre en compte le changement climatique dans la gestion des espaces naturels	
● Un lancement de la démarche Natur'Adapt dans le temps du plan de gestion ; ● Une adaptation de la gestion au recul du trait de côte, aux périodes de sécheresse ou de pluies intenses, à l'évolution des écosystèmes ; ● Une mise en oeuvre de solutions fondées sur la nature ; ● Une veille sur l'intensification des pressions : risques incendies, éboulements, EEE, érosion, ... ● Une recherche de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble des opérations du plan de gestion (optimiser les déplacements, choix du matériel, choix des aménagements ...).	Opérations planifiées CS1 - Suivi de l'évolution du trait de côte CS34 - Surveillance et suivi de l'impact des espèces envahissantes IP26 - Non-intervention MS7 - Échange avec les organismes de gestion et de protection de l'environnement MS9 - Association avec le monde de la recherche sur certaines thématiques EI7 - Veille sur l'état des équipements, des sentiers et du patrimoine bâti sur les sites EI8 - Veille sur l'état des bords de falaises EI10 - Lancement et encadrement d'études CC2 - Information des usagers sur les risques naturels

X. H. Profiter de la dynamique d'élargissement du périmètre du Grand site de France pour intégrer les sites naturels au projet de territoire	
● Une extension du périmètre Grand site sur les secteurs : - des Dunes de Fort-Mahon ; - du Fond de la Forge ; - du Mont de Couple / Mont de Sombre ; - de la Pointe de la Crèche.	Opération planifiée MS11 - Organisation ou participation aux réunions et échanges sur les problématiques du territoire
X. I. Poursuivre l'amélioration des connaissances sur certains groupes d'espèces et sur la fonctionnalité des sites	
● Un développement accru de la compréhension de l'utilisation des sites par les chiroptères ; ● Un inventaire des groupes encore méconnus comme les araignées, les Hétérocères, les fourmis, les characées, les champignons, les mousses et lichens. ; ● Une réactualisation des inventaires sur les habitats et la flore ; ● Une amélioration des connaissances sur l'avifaune du DPM ; ● Une participation au suivi Wetland International ; ● Une participation au suivi des colonies de Grand cormoran ; ● Une participation à d'autres programmes selon les sollicitations.	Opérations planifiées CS15 - Inventaire et suivi phytosociologique CS18 - Suivi des Chiroptères CS24 - Suivi de la colonie de Grand Cormorans de la carrière du Phare CS26 - Suivi des oiseaux hivernants (WI) CS35 - Observations naturalistes ponctuelles CS36 - Organisation de sciences participatives MS6 - Contribution à des programmes scientifiques EI10 - Lancement et encadrement d'études
X. J. Réguler les espèces désignées nuisibles par arrêté préfectoral ou en surnombre	
● Une régulation, si nécessaire, des espèces désignées nuisibles sur les espaces protégés.	Opérations planifiées SP3 - Surveillance générale EI4 - Convention cynégétique CC1 - Communication avant, pendant et après intervention



Effondrement du sentier du littoral sur le Cap Gris-Nez

62

Pas-de-Calais
Mon Département**Conservatoire du
littoral**

ESPACES NATURELS SENSIBLES DU SITE DES DEUX-CAPS SYNTHÈSE DU PLAN DE GESTION **2025-2034**

Communes : Sangatte Blériot-Plage, Escalles, Wissant, Tardingen, Audinghen, Audresselles, Ambleteuse, Wimereux, Boulogne-sur-Mer



Dunes de la Slack

PERSONNES RÉFÉRENTES À EDEN 62 :

- Xavier DOUARD, chargé de mission site des Deux-Caps
- Vincent REPILLET, chef de secteur site des Deux-Caps
- Hélène HEUMEL, animatrice site des Deux-Caps

Eden 62

2 rue Claude - BP 113
62240 DESVRES
tél : 03.21.32.13.74

Impression : imprimerie départementale

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux
et sur **www.eden62.fr**

